

L'ÉCHO

Chevagnotin



Janvier
2026



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

| | |
|---|---|
| Le mot du maire..... | 3 |
| Le conseil municipal et le personnel communal | 4 |
| Les commémorations | 5 |
| Élections municipales | 6 |
| Inscription sur les listes électorales..... | 6 |
| Le conciliateur de justice..... | 7 |

INFOS PRATIQUES

| | |
|----------------------------|---|
| Renseignements utiles..... | 8 |
| Guide pratique | 9 |

NOUVEAUTÉS CHEVAGNOTINES

| | |
|-----------------------------|----|
| Un nouveau restaurant | 10 |
| La boîte à livres | 11 |
| Espace sans tabac..... | 11 |
| L'esprit chevagnotin | 12 |

LA VIE CHEVAGNOTINE

| | |
|--|----|
| Cérémonie des vœux..... | 13 |
| Concours et exposition photos 2025 | 14 |
| Randonnée VTT | 15 |
| Randonnée des biquettes..... | 15 |
| Fête champêtre | 16 |
| Repas des Sages | 17 |
| Fête des Illuminations | 18 |
| Théâtre..... | 19 |
| Calendrier des manifestations 2026 | 19 |
| État civil..... | 19 |

JEUNESSE

| | |
|--|-------|
| Les activités scolaires 2025..... | 20-23 |
| L'amicale laïque du sou des écoles | 24-28 |
| Le restaurant scolaire | 29 |

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Plan de la commune..... | 26-27 |
|--------------------------------|--------------|

VIE ASSOCIATIVE

| | |
|---|-------|
| Comité de fleurissement..... | 30-31 |
| Chevagny sans filtre | 31 |
| Club la joie de vivre..... | 32 |
| Yoga..... | 33 |
| Tai Chi Chuan | 33 |
| Qi gong | 33 |
| Qi gong tao | 34 |
| Société de chasse | 34 |
| Amicale du don du sang | 35 |
| Location salle des fêtes « Espace d'Arène » | 36 |

UN PEU D'HISTOIRE

| | |
|----------------------|----|
| Le banc public | 37 |
|----------------------|----|

| | |
|----------------------|----|
| <u>FINANCES.....</u> | 38 |
|----------------------|----|

URBANISME ET TRAVAUX

| | |
|------------------------------------|-------|
| Règles d'urbanisme | 39 |
| Les travaux réalisés en 2025 | 40-43 |

ENVIRONNEMENT

| | |
|-------------------------------------|-------|
| La collecte des déchets | 44 |
| Les déchèteries | 45-46 |
| Voisinage et nuisances sonores..... | 46 |

AIDE À LA PERSONNE

| | |
|---|----|
| Résidence Autonomie de l'Eau Vive | 47 |
| L'ADMR | 48 |

INTERCOMMUNALITÉ

| | |
|--|-------|
| Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA)..... | 49-50 |
| PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) | 51 |



LE MOT DU MAIRE



En ce début d'année 2026, et alors que dans quelques semaines, va s'achever l'actuelle mandature, je voudrais tout d'abord remercier celles et ceux qui m'ont accompagné durant ces 6 dernières années.

Six ans de travail, de projets et de proximité avec les habitants, pour préserver ce qui fait la force de notre territoire : son cadre de vie, ses équipements et son dynamisme.

Aucun de ces projets n'aurait pu voir le jour sans l'engagement et le soutien d'une équipe unie et solidaire. Je tiens donc à remercier chaleureusement :

- Les adjoints et conseillers municipaux, pour leur travail, leur disponibilité et leur sens du service public.
- Les agents territoriaux, dont l'engagement et le professionnalisme ont permis de donner corps à nos ambitions.
- Les partenaires institutionnels, pour leur confiance et leur appui.
- Les associations et les habitants, pour leur participation active, leurs idées et leur attachement à notre commune.

Votre énergie, vos compétences et votre esprit d'équipe ont été les piliers de cette mandature. Merci pour votre confiance, votre mobilisation et votre soutien.

L'année écoulée, à l'instar des précédentes, aura été marquée par de nombreuses réalisations et acquisitions.

2025 a ainsi vu se concrétiser le grand chantier de mise en séparatif de notre réseau d'assainissement. Portée et financée par Mâconnais Beaujolais Agglomération, cette opération d'envergure a fortement perturbé la quiétude et les habitudes des chevagnotins durant une bonne partie de l'année et a demandé de notre part une attention et une mobilisation de tous les instants, afin de limiter au maximum les perturbations liées notamment à la circulation et à la poursuite des activités des services publics. Bien conscient des désagréments que ces travaux ont pu générer, je tenais à vous remercier pour la patience et la compréhension dont vous avez su faire preuve ces derniers mois.

D'autres projets, dont vous pourrez retrouver l'exhaustivité au fil des pages de notre bulletin, ont été initiés tels que l'agrandissement du cimetière, l'extension du réseau d'éclairage public sur le chemin de Montagny ou bien encore l'acquisition d'un nouveau tracteur.

Ces réalisations s'ajoutant à celles des années précédentes, je mesure tout le travail réalisé par le Conseil Municipal qui a œuvré à mes côtés avec constance et impartialité pour faire avancer notre belle commune dans un souci permanent : celui du bien-être de ses habitants. Depuis 2020, les élus de Chevagny ont dû composer avec un environnement marqué par l'instabilité : crise sanitaire, tensions économiques, urgence climatique et conflits internationaux. Pourtant, malgré ces défis, la commune a su maintenir le cap en plaçant l'intérêt général au cœur de ses décisions. Je leur adresse donc une nouvelle fois mes remerciements les plus sincères.

Si cette année qui se présente marque la fin d'un chapitre, elle en ouvre également un nouveau, avec des échéances importantes à venir. En effet, les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales qui se dérouleront selon des modalités renouvelées qui vous sont explicitées dans les pages de ce bulletin. Échéance majeure dans la vie d'une commune, ces élections seront pour vous, chevagnotines et chevagnotins, l'occasion de désigner l'équipe qui définira et mettra en œuvre la feuille de route des six prochaines années. Aussi, je vous invite vivement à y participer nombreux, afin d'affirmer, par votre voix, l'importance que vous accordez à l'avenir de notre beau village.

Comme dans toute communauté, Chevagny aura vu arriver en 2025 de nouveaux membres que je salue chaleureusement, tout en gardant une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés.

Bonne année 2026 à toutes et à tous.

Que cette année vous apporte santé, bonheur, et que notre commune continue à être un lieu dans lequel il fait bon vivre ensemble !

Philippe COMMERÇON

LE CONSEIL MUNICIPAL

"Une équipe au service de Chevagny"



De gauche à droite sur la photo...

Au premier plan :

Fabrice ANDRÉ
Margarita MARTIN DELGADO
Véronique CHARLOT
Stephan OLCZAK
Muriel DERRUAZ
Christian PERRAUD (Adjoint)
Laurence ROI
Sophie PICOD

Au second plan :

Laurent CLÉMENT (Adjoint)
Michel ANDRÉ (Adjoint)
Thierry MENNETRIER
Serge MAITRE
Éric GIROUX
Philippe COMMERÇON (Maire)

LE PERSONNEL COMMUNAL



De gauche à droite sur la photo :

- **Catherine DITLECADET**, aide à la garderie scolaire du soir.
- **Sylvie ROIG-LOMBARD**, responsable de la garderie scolaire du soir, aide-cantinière et également chargée de missions de soutien à l'école.
- **Jennifer KEÏTA**, responsable de la cantine scolaire et en charge de la garderie scolaire du matin.
- **Gaëtan BARATIN**, employé sous contrat avec ATESIA (ESAT d'Hurigny) pour l'entretien des espaces communaux.
- **Sandrine ROCHE**, secrétaire générale de mairie.
- **Nicolas TISSOT**, agent polyvalent des services techniques municipaux.

Absente sur la photo :

- **Amandine GRANGER**, agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et aide-cantinière.
- **Carole PERRON**, remplaçante ATSEM et aide-cantinière.

LES COMMÉMORATIONS

Les commémorations du **8 mai** et du **11 novembre** ont, une nouvelle fois, rassemblé les Chevagnotins autour du **monument aux morts** afin de rendre hommage à celles et ceux qui sont morts pour la France.

Nous avons eu le plaisir de constater **une très belle participation** à ces cérémonies, avec une affluence toute particulière lors du **11 novembre**, marquée par la présence remarquée de **nombreux enfants de l'école**, symbole fort du devoir de mémoire transmis aux jeunes générations.

Nous avons également célébré, le **19 mars**, la **Journée nationale du souvenir et de recueillement** à la mémoire des victimes civiles et militaires de la **guerre d'Algérie**, ainsi que des combats au **Maroc et en Tunisie**.



ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026

CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN DANS NOTRE COMMUNE

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Chevagny-les-Chevrières.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Chevagny-les-Chevrières, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le scrutin de liste paritaire (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE POUR VOUS LORS DU VOTE ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.** Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

RÉFORME DE LA GESTION DES LISTES ÉLECTORALES

La réforme électorale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 a instauré de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales et a créé un répertoire électoral unique (REU) dont la gestion est confiée à l'INSEE.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ?

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.

Vous pouvez voter si vous remplissez les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être de nationalité française,
- Jour de vos droits civils et politiques,
- Avoir une attache à la commune. Cette attache se justifie soit par votre domicile ou résidence dans la commune, soit par la qualité de contribuable, soit par la qualité de gérant ou d'associé majoritaire unique d'une société rattachée à la commune.

COMMENT S'INSCRIRE

En mairie : vous devez fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription.

Par internet sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

À NOTER

Tout électeur peut vérifier son inscription sur les listes électorales : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Concernant les élections municipales 2026, l'inscription sera possible jusqu'au 4 février 2026 pour l'inscription en ligne et jusqu'au 6 février 2026 pour l'inscription en mairie.

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un **bénévole assermenté, auxiliaire de justice, nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel**, sur proposition du magistrat coordonnateur de la conciliation et après avis du procureur général.

Son rôle ? **Faciliter le dialogue** entre les parties pour trouver **une solution amiable** à un différend, qu'il y ait ou non déjà une procédure judiciaire en cours.

UN PASSAGE SOUVENT OBLIGATOIRE EN CAS DE LITIGE

Avant de saisir le tribunal, il est souvent nécessaire de passer par une conciliation.

Celle-ci est **obligatoire** :

- ▶ pour les litiges de **moins de 5 000 €**,
- ▶ ou lorsque **la nature du litige** l'impose (exemples : bornage, distance des plantations, certaines servitudes, etc.).

La conciliation peut intervenir en dehors de tout procès, devant un juge, ou être déléguée à un conciliateur de justice.

QUELS LITIGES SONT CONCERNÉS ?

La conciliation de justice concerne **uniquement les litiges civils**, tels que :

- ▶ les conflits de voisinage,
- ▶ les différends entre particuliers,
- ▶ les désaccords entre consommateurs et professionnels, etc.

Elle **ne s'applique pas** aux litiges relevant de :

- ▶ l'état civil,
- ▶ du droit de la famille (pensions alimentaires, garde d'enfants...),
- ▶ ou des conflits avec l'administration.

COMMENT CONTACTER LE CONCILIEUR ?

Pour saisir le conciliateur, il suffit de le **contacter directement par téléphone** afin de convenir d'un rendez-vous, ou de **prendre rendez-vous en ligne** sur le site : www.conciliateurs.fr

📌 CONSEIL PRATIQUE

La conciliation est gratuite, confidentielle et rapide. N'hésitez pas à faire appel à un conciliateur avant d'engager une procédure judiciaire !

| LIEU | CONCILIEUR | HORAIRES / MODALITÉS | CONTACT |
|--|---------------------------|--|------------------|
| Tribunal Judiciaire 8, rue de la Préfecture 71000 MÂCON | Gilles GENET | Sur rendez-vous : 1 ^{er} vendredi après-midi du mois | ☎ 06 67 91 87 93 |
| Tribunal Judiciaire 8, rue de la Préfecture 71000 MÂCON | Michel LAGRESLE | Sur rendez-vous : Vendredi après-midi | ☎ 06 34 75 08 83 |
| Mairie – Hôtel de Ville Quai Lamartine 71000 MÂCON | Jean-Luc CAMILLERI | Sur rendez-vous : Jeudi : 9h – 12h30 / 13h30 – 16h30 | ☎ 06 84 58 79 19 |



RENSEIGNEMENTS UTILES

LA MAIRIE

10 rue du Lavoir

☎ 03 85 34 70 42

✉ mairie.chevagny.chevrieries@wanadoo.fr

🌐 www.chevagnyleschevrieries.fr

📘 facebook : mairiedechevagnyleschevrieries

📍 IntraMuros : Chevagny-les-Chevrières

Secrétariat ouvert au public :

- lundi et jeudi de 13h à 18h
- mardi et vendredi de 8h à 12h30

Permanence du Maire : sur rendez-vous.

PANORAMA COMMUNAL

Population :

en 1999 : 403

en 2006 : 549

en 2015 : 597

en 2025 : 626

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha, dont

- 200 ha de terres cultivables,
- 51,82 ha de vignes,
- 64 ha de bois.

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage le **vendredi matin** sur l'ensemble de la commune.

COLLECTE SÉLECTIVE

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal) - Route de Verzé (vers le cimetière). Colonnes à verre, emballages et ordures ménagères, à votre disposition. Composteur sélectif (à proximité immédiate de l'école)

MBA - PÔLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tri et collecte des déchets - Mâcon

☎ 03 85 38 44 39

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE

156 rue des Écoles

☎ 03 85 20 22 34

SALLE DES FÊTES - ESPACE D'ARÈNE

793 route de Charnay-lès-Mâcon

☎ 03 85 20 22 78

ÉGLISE

Pour les messes, voir le tableau d'affichage.
Pour les visites, s'adresser en Mairie pour récupérer la clé.

GENDARMERIE

Pierreclos

☎ 17 ou 03 85 21 06 14

POMPIERS

Centre de Secours de Sancé

☎ 18 ou 03 85 35 35 00

SAMU

☎ 15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

☎ 3915 ou au Commissariat : 03 85 32 63 63

ÉLECTRICITÉ

Dépannage : ☎ 09 72 67 50 71

GAZ

Urgences sécurité gaz : ☎ 0 800 47 33 33

EAU - ASSAINISSEMENT

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

☎ 03 85 20 97 55

SERVICE DE GESTION COMPTABLE MÂCON ET AMENDES

☎ 03 85 21 01 40

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Maison de Justice et du Droit

☎ 03 85 39 92 03

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités Mâcon

☎ 03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

ADMR

La Roche-Vineuse

☎ 03 85 37 77 11

SSIAD

Crêches-sur-Saône

☎ 03 85 37 46 31





PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Saint-Gengoux-le-National

☎ 03 85 92 55 23

GUIDE PRATIQUE

| PIÈCES DÉSIRÉES | OÙ S'ADRESSER | PIÈCES À FOURNIR | OBSERVATIONS |
|--|---|--|---|
| Copie d'acte de naissance | Mairie du lieu de naissance | Motif de la demande + filiation | Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse |
| Copie d'acte de mariage | Mairie du lieu de mariage | Motif de la demande + filiation | Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse |
| Copie d'acte de décès | Mairie du lieu du décès | | Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse |
| Livret de famille | Mairie du domicile | En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants | Imprimé à compléter en Mairie |
| Carte d'identité | Contactez une mairie habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé... | Liste sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé... | Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes |
| Passeport biométrique | Contactez une mairie habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé... | Liste sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé... | Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes |
| Carte d'électeur | Mairie du domicile | Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur | Présence obligatoire pour signature |
| Certificat de nationalité française | Greffe du Tribunal d'Instance du domicile | Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité | |
| Casier judiciaire | Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3 | Copie du livret de famille à joindre au courrier | Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse |

-  Site pour réaliser une **pré-demande de carte d'identité ou de passeport** : <https://passeport.ants.gouv.fr>.
-  Site pour acheter un **timbre fiscal** : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
-  Site pour déposer un **dossier d'urbanisme** : <https://gnau43.operis.fr/maconnaisvalsaone/gnau/?#/>
-  Site du cadastre : <https://cadastre.gouv.fr>

**Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif.
N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.**

UN NOUVEAU RESTAURANT

2025 est l'année du renouveau pour le restaurant du village, devenu *Agapes à Table* !.

Les nouveaux propriétaires, Clémence et Kévin Julien, se sont rencontrés au début des années 2010 alors qu'ils débutaient leurs carrières dans le restaurant 3 étoiles Michelin Lameloise à Chagny.

Après un passage bénéfique et marquant dans un 2 étoiles Michelin de Cassis, puis un retour sur les terres alsaciennes de Kévin, le jeune couple décide de revenir en Bourgogne pour l'ouverture de la Table des Climats à la Cité de la Gastronomie à Dijon, à la demande d'Éric Pras, le Chef de Lameloise chargé de la signature de la carte.

L'arrivée d'un 2^e enfant en 2024 incite Clémence et Kevin à se rapprocher de l'une des deux familles. Clémence étant originaire de la région, ils se mettent alors à la recherche d'un restaurant dans le Mâconnais.

Avant même la visite du restaurant, le village de Chevagny fut un coup de cœur : le cadre, la proximité avec Mâcon, une école pour leur fille et bientôt leur fils... Quant au restaurant, la taille humaine permettant de travailler à deux a fini de les séduire. Le challenge sera pour eux d'attirer la clientèle dans ce village à flanc de coteau, mais dans un secteur avec peu de restaurants dans les villages alentours et avec un œnotourisme potentiellement porteur. Ils eurent ensuite la chance de pouvoir se loger dans la commune, débutant ainsi leur activité dans les meilleures conditions.



Cette fin d'année est l'occasion pour notre couple de restaurateurs de tirer un bilan très positif de cette année 2025. Ils revendiquent une cuisine « de produits, très française », avec un approvisionnement journalier selon les saisons et les disponibilités, auprès de fournisseurs en circuits courts, à la production limitée et en agriculture biologique ou en biodynamie, jusqu'à la carte des vins essentiellement composée de vins de la région. « L'idée est de respecter et de mettre en valeur le produit et le producteur ». Votre serveur, avec l'expérience de quelques bonnes tables, rajoutera que les restaurateurs sont modestes et que le résultat

va au-delà du simple respect des produits, avec des cuissons parfaites, des saveurs justes et intenses, et un visuel très soigné. La vraie gastronomie française au meilleur niveau. Les avis en ligne confirment mes dires et sont d'ores et déjà très enthousiastes.

Les petites réticences des premiers clients à la découverte d'un menu surprise systématique, que ce soit le midi avec 3 temps et toast offert à 28€ (2 services à 22€) ou le soir en 5 ou 6 temps à 48 ou 58€, ont fait place à la confiance et à l'excitation de ne pas savoir ce que l'on va déguster, mais avec la certitude que ce sera un plaisir des papilles. Une confiance, un mot cher à Clémence et Kévin, qui fait fonctionner le bouche à oreille et incite les clients à revenir.

Quelques produits très qualitatifs, comme les gougères (en deux versions), du gravlax de magret de canard ou des feuilletés torsade comté/truffe, ont été proposés à la vente à emporter pour les fêtes, et pourront l'être ponctuellement pour quelques événements dans l'année, ou sur commande. N'hésitez pas à les interroger, ils sont ouverts à des demandes particulières pour les locaux et proposent également la vente à emporter pour les vins de leur carte. Le pain, quant à lui, sera proposé à l'unité de 700g ou 1 kg sur commande tout au long de l'année, un service proposé notamment pour les chevagnotins.

À noter que le restaurant peut ouvrir ses portes sur des créneaux de fermeture hebdomadaire pour des privatisations à partir de 8 personnes jusqu'à la capacité maximum du restaurant, 25 personnes.

Attachés au village, nos restaurateurs accueillent les chevagnotins avec une bienveillance particulière, alors n'hésitez pas à leur rendre visite en 2026, une année qu'ils abordent avec sérénité, forts de leur réputation croissante et d'un environnement amélioré, avec les travaux imminents de réfection de la rue qui permettront de valoriser la terrasse située au pied de l'église.



UNE BOÎTE À LIVRES ENFIN INSTALLÉE !

L'idée trottait depuis longtemps dans la tête des membres du comité de fleurissement et du conseil municipal : installer une boîte à livres pour partager nos lectures et nos coups de cœur.

Après quelques contretemps, le projet a finalement vu le jour grâce à la persévérance des « fleurisseurs ».

Grâce au savoir-faire de Bernard Pugeault, la boîte a pris forme : un joli petit chalet en bois, avec une partie gauche dédiée à la jeunesse et une partie droite pour les adultes.

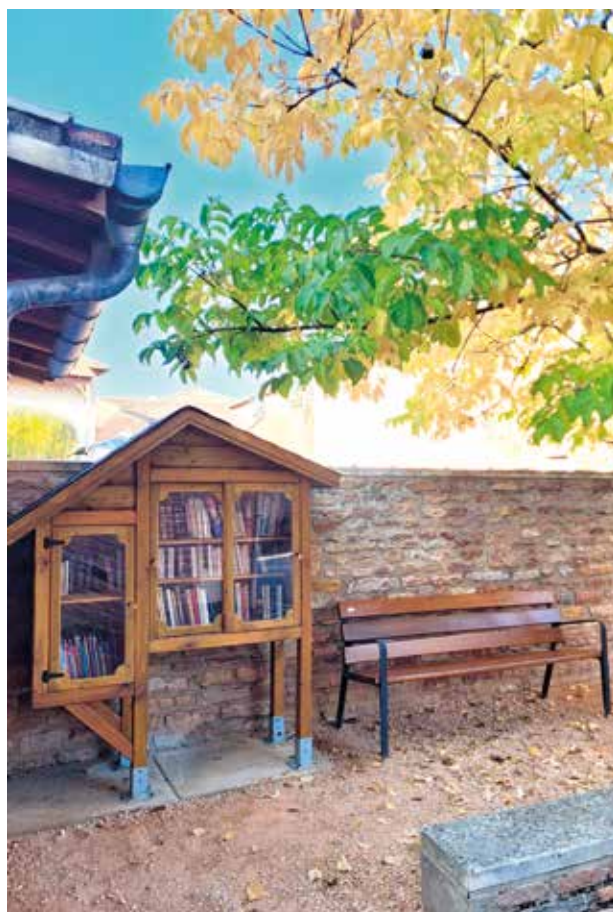
Avec l'aide de la municipalité, elle a trouvé sa place près du petit parking, au cœur du village. Son inauguration est prévue au printemps, après la fin des travaux de voirie.

Mais elle est d'ores et déjà ouverte à tous : petits et grands, enfants comme adultes, peuvent y déposer ou emprunter un livre, à tout moment de la journée.

Merci de veiller à ce que cette bibliothèque reste un lieu de partage agréable :

- Ne déposez pas vos livres encombrants ou obsolètes.
- Évitez les ouvrages contraires au respect de chacun (violence, propos tendancieux, prosélytisme, etc.).
- Faites circuler les livres : prenez, lisez, et rapportez-en d'autres !

Un grand merci à Bernard pour la construction de la boîte, à Joëlle, responsable de son bon fonctionnement, et à toutes celles et ceux qui feront vivre cette belle bibliothèque au fil du temps.



ESPACE SANS TABAC

La municipalité, soucieuse de la santé de ses concitoyens, s'est engagée dans une démarche de prévention contre le tabagisme, en partenariat avec la Ligue départementale Contre le Cancer.

À ce titre, elle a mis en place un « ESPACE SANS TABAC » couvrant l'ensemble du parking de l'école, le City stade ainsi que le parc de La Griotte.

Ce secteur constitue une vaste zone non-fumeur. Cette action a pour but d'inciter et de sensibiliser les enfants, les adolescents, mais aussi les adultes, à **NE PAS FUMER** (tabac et cigarette électronique).



L'ESPRIT CHEVAGNOTIN

Durant tout ce mandat, une énergie discrète mais toujours présente a porté l'équipe municipale, sans qu'il soit nécessaire de la nommer : **l'Esprit Chevagnotin**.

Un esprit fait de solidarité, de bienveillance et de joie partagée.

Nous l'avons vu à l'œuvre dans les moments les plus difficiles : lors des confinements, pendant les canicules, face aux aléas de la vie. Il s'est exprimé dans l'attention portée aux plus vulnérables, dans les gestes d'entraide, dans cette capacité précieuse à **prendre soin les uns des autres**.

Mais l'esprit chevagnotin, c'est aussi **la chaleur des instants partagés** : un repas pris ensemble, un verre levé entre voisins autour d'un vin né de notre terre.

C'est cette joie profonde et sincère d'être ensemble, de célébrer les saisons qui passent, les âges de la vie, les talents et les passions qui fleurissent en chacun de nous.

Il se tisse dans nos **engagements collectifs** et se reflète dans les actions que nous avons choisies de soutenir : écologie, embellissement du village, expositions, spectacles... Et dans la place accordée à chaque génération, comme un fil invisible mais puissant qui nous relie tous.

Cet Esprit Chevagnotin n'est pas une idée floue : il est **vivant, enraciné dans notre sol, et, sans doute, contagieux**.

Il a pris forme sur les coteaux des Condemines, et aujourd'hui, grâce à Vincent Nectoux (Domaine de la Pierre des Dames), il a même été mis en bouteille.

Si vous souhaitez le goûter, vous en aurez l'occasion lors des différentes manifestations du village. Il se savoure avec le cœur... et toujours en bonne compagnie.



L'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.



CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025



C'est parti pour 2025 !

L'avènement de cette nouvelle année a rassemblé de nombreux habitants autour du Maire, de l'équipe municipale en présence de Patrick Desroches, conseiller départemental, pour entamer dans la joie et la convivialité cette année 2025.

Ce fut l'occasion pour le Maire de faire le point sur les avancées du village, mais aussi des projets pour l'année à venir. On constate que malgré la quiétude du village, les projets fourmillent pour améliorer la qualité de vie des Chevagnotins et le Maire n'en n'est pas peu fier !

L'année écoulée a vu, entre autre, la mise en service de la centrale photovoltaïque contribuant à réduire les coûts énergétiques de la commune, l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique roulant ainsi à « l'énergie chevagnotine » et bien-sûr, l'entretien des locaux appartenant à la commune et de son environnement.

Le Maire a très chaleureusement remercié le personnel communal, les enseignantes ainsi que tous ceux qui œuvrent à ses côtés et tout particulièrement ses adjoints.

Cette cérémonie fut aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue à Kévin et Clémence, les nouveaux restaurateurs Chevagnotins, et de permettre aux nouveaux habitants de faire connaissance avec les villageois bien ancrés dans la vie locale, tout en découvrant davantage leur nouveau village.

Notons que cette cérémonie est très appréciée par les habitants, toujours très nombreux à se rendre à ce rendez-vous annuel.

L'occasion, dans la bonne humeur, de souhaiter à son voisin, ami, nouvel arrivant, une très belle année 2025 !



CONCOURS ET EXPOSITION PHOTOS 2025

L'association Chevagny sans filtre, fondée par un groupe de passionnés de photographie, organise chaque année depuis 2018 un concours photos dont le point culminant est une exposition des meilleures œuvres sélectionnées par un jury.

D'abord accueillie dans l'église du village, cette exposition se tient désormais dans la salle des fêtes, plus spacieuse, afin d'accompagner le succès grandissant de l'événement. Chaque édition reçoit la visite d'un photographe invité d'honneur, dont la présence attire amateurs et passionnés venus de toute la région.

Nous rappelons que l'objectif premier de l'association est de favoriser les rencontres entre habitants et visiteurs autour d'un projet artistique commun, en créant du lien social à travers la culture et la photographie.

L'association est ouverte à tous, la participation au concours est gratuite, et le tirage des photos est offert.

UNE 6^E ÉDITION SOUS LE SIGNE DE L'ÉMOTION

Le 6^e concours, sur le thème « Émotion et/ou Passion », a rencontré un énorme succès.

Avec 80 photographes participants, nous avons reçu 90 photos dans la catégorie smartphone et 184 photos dans la catégorie appareil photo traditionnel.

Le public, venu nombreux, a salué la qualité de l'exposition : la mise en valeur soignée de chaque cliché dans la salle des fêtes a permis à chaque œuvre de trouver sa place et de « parler » pleinement aux visiteurs.

Les trois premiers lauréats de chaque catégorie ont été récompensés grâce au soutien de nos partenaires : l'entreprise GELIN, la FNAC Mâcon, l'entreprise BOUILLARD, Le Rendez-vous des Deux Roches, la maison RAVASSARD, Cub Design, Super U, Les Vignerons des Terres secrètes, PIOT Électricité, CESBRON Automobiles, C.A.M.B, S.A FORTUNE Rémy et la Cave des Tournons.

Nous adressons également nos sincères remerciements à la municipalité et au département, dont le soutien précieux permet de pérenniser cette belle aventure.

ET MAINTENANT... PLACE A LA 7^E ÉDITION !

Le 7^e concours photo est d'ores et déjà lancé. Le thème retenu pour 2026 est : « Les traces du temps ».

À vos boîtiers, vos smartphones et surtout... à votre créativité !

Montrez-nous votre regard unique sur le temps qui passe et laissez votre empreinte dans cette nouvelle édition de Chevagny sans filtre.

Je profite de cet article pour remercier chaleureusement tous les membres de notre association. Leur énergie, leur engagement et leur bonne humeur ont largement contribué au succès de cet événement. Grâce à eux, nous faisons vivre avec enthousiasme notre passion commune pour la photographie, tout en partageant notre attachement à notre beau village.

Un grand merci également à tous les participants, partenaires et visiteurs pour leur enthousiasme et leur fidélité.

Christine Egraz, présidente de l'association



CATÉGORIE PHOTOS APPAREIL TRADITIONNEL

1^{er} prix du jury : Alain COULOMBEL, St Yrieix sur Charente (16)

2^e prix du jury : Jean-Paul BESSON, Chevagny-les-Chevrières (71)

3^e prix du jury : Richard BOUCHERON, Pont Salomon (43)

CATÉGORIE PHOTOS SMARTPHONE

1^{er} prix du jury : Sylvain GARCIA, Villefontaine (38)

2^e prix du jury : Clémence EGRAZ, Villefranche-sur-Saône (69)

3^e prix du jury : Victor DIEZ, Laiz (01)

PRIX DU PUBLIC

Philippe POINTURIER, Charnay-lès-Mâcon (71)



RANDONNÉE VTT EN DEMI-TEINTE...

Après avoir pris leurs quartiers d'hiver, comme les fleurettes, les activités des fleurisseurs ont repris dès le mois d'avril avec les préparatifs de la randonnée VTT.

Pas de chance avec la météo une fois encore ! Malgré la pluie et la boue, les courageux vététistes ont apprécié un parcours bien conçu par une équipe dynamique. Les ravitaillements copieux ont permis à chacun de reprendre des forces et de garder le sourire.

À noter la participation d'un petit garçon de 6 ans et de plusieurs jeunes collégiens parmi les 71 participants : 27 sur le parcours de 21 km, et 44 sur celui de 35 km.

Une subvention du département est venue compenser les modestes résultats financiers de cette édition.

Rendez-vous le dimanche 19 avril 2026 pour une nouvelle randonnée VTT – et, espérons-le, sous un soleil radieux !



RANDONNÉE PÉDESTRE : UN RECORD DE PARTICIPANTS SOUS LE SOLEIL !

Puis vint le temps des préparatifs intensifs pour la traditionnelle randonnée pédestre de fin août. Flyers, fléchages, ravitaillements... tout le monde était sur le pont, dans les bois comme à la salle de fêtes...

La grenouille de la météo, pas toujours fiable, nous avait annoncé un temps maussade... Résultat : un soleil radieux et une température idéale !

Près de 500 marcheuses et marcheurs, de tous âges et parfois accompagnés de leurs fidèles compagnons à quatre pattes, se sont élancés sur l'un des trois parcours proposés, avec enthousiasme et sourires généreux.

Tous ont apprécié la beauté des paysages, l'accueil chaleureux et les pauses gourmandes soigneusement préparées par les bénévoles. Ce fut un franc succès, dont les bénéfices nous permettront de reflorir et décorer la commune.

Préparez vos baskets pour le dimanche 30 août 2026 !



FÊTE CHAMPÊTRE 2025 : QUAND CHEVAGNY CÉLÈBRE L'ÉTÉ...



Quel bonheur de retrouver cette année notre traditionnelle Fête champêtre sous un grand ciel bleu ! Après une édition 2024 bien arrosée – mais pas par le rosé – la météo nous a de nouveau offert une magnifique journée d'été, propice aux retrouvailles, à la convivialité, et à ces instants joyeux qui font tout le charme de notre village.

Dès la fin d'après-midi, les premiers arrivés ont investi les lieux, curieux de découvrir le programme d'animations. Petits et grands ont pu profiter de nombreux jeux en bois et surtout de la désormais bien connue course à la brouette. Esprit d'équipe, sens de l'équilibre (parfois mis à rude épreuve !) et bonne humeur étaient au rendez-vous. Entre seaux renversés, rires partagés et petites surprises pour les plus rapides et meilleurs transporteurs d'eau, cette animation a une fois de plus tenu ses promesses.

Côté papilles, la buvette n'a pas désempilé, et nos valeureux bénévoles ont assuré un service impeccable malgré la chaleur. Les boissons fraîches ont coulé à flot pour désaltérer les convives, pendant que les chipolatas grillaient doucement, embaumant l'air de leurs effluves alléchantes.

Et que dire du repas du soir, servi à pas moins de 160 convives ! Une paëlla savoureuse, généreuse, pleine de couleurs, suivie d'une tarte aux pommes maison : un régal partagé dans une ambiance simple et chaleureuse, comme on les aime à Chevagny.

La nuit tombée, le ciel s'est embrasé grâce au magnifique feu d'artifice, tiré en musique, qui a émerveillé les enfants et touché les cœurs des plus grands. Et comme il n'était pas question de s'arrêter en si bon chemin, Stephan notre DJ local, fidèle au poste, a enchaîné les morceaux entraînants pour une soirée dansante endiablée, où petits pas timides et grands déhanchés se sont côtoyés jusqu'au bout de la nuit.

Le maire et les élus tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles, ainsi que les membres des cinq associations chevagnotines impliquées, sans oublier toutes les personnes qui ont œuvré, de près ou de loin, à la réussite de cette journée.

Grâce à l'engagement **discret, généreux et indispensable de chacun**, ce rendez-vous a une nouvelle fois été un moment fort de la vie du village. Rien n'aurait été possible sans cette énergie collective, ce sens du partage et cette volonté commune de faire vivre Chevagny.

LE REPAS DES SAGES



Comme chaque année à l'automne, le traditionnel Repas des Sages a rassemblé nos aînés pour un moment de convivialité et de partage, le 16 novembre.

Cette année pas moins de 69 convives ont répondu présent.

Chaque année, les membres du conseil municipal et de la commission communale action sociale reçoivent avec plaisir les compliments de nos Sages qui repartent la mine réjouie et heureux de cette journée passée tous ensemble. C'est donc avec engouement et excitation que notre fine équipe s'est réunie pour trouver le nouveau thème de cette journée. 2025 aura donc été placée sous le signe des années folles : des dames coquettes et élégantes et des messieurs tout aussi charmants ont accueilli nos invités, tous ravis de découvrir notre belle salle d'arène décorée pour l'occasion. Notre maire a d'ailleurs pris la pose avec chacun pour immortaliser cette belle journée.

Afin de lancer les festivités comme il se doit, notre maître de cérémonie a prononcé un discours de bienvenue avant de rejoindre toute l'équipe organisatrice sur le parquet. Tous se sont appliqués à reproduire une chorégraphie sur un air de charleston, donnant le coup d'envoi de cette belle journée.

Comme on ne change pas une équipe qui gagne, nous avons de nouveau fait appel au traiteur Mille et une saveurs qui a régalé les convives avec un menu raffiné et préparé avec le sourire et dans la bonne humeur.

Ce délicieux repas a été rythmé par les morceaux de musique que notre fidèle Teddy a choisi pour nous faire nous déhancher. Accompagné par sa partenaire Béatrice, ils ont interprété des chansons toute l'après-midi et la piste de danse n'a pas désempilé !

Cette journée a été une réussite et à la nuit tombée, ces dames se sont vu offrir une rose et ces messieurs un chocolat. Tous sont repartis le sourire aux lèvres, heureux de ce moment partagé.

Pour nos aînés qui n'ont pas pu profiter de ce moment, les élus sont allés à leur rencontre en décembre afin de leur offrir un panier garni.



MON BEAU SAPIN, ROI DES FORÊTS...



Depuis de nombreuses années, les habitants de Chevagny se mobilisent avec constance et générosité en faveur du Téléthon. Et lorsque l'élan solidaire se conjugue à un moment festif, la réussite est toujours au rendez-vous.

Pour la deuxième année de cette « nouvelle formule », les Chevagnotines et Chevagnotins ont répondu présents en nombre, profitant d'une météo exceptionnellement douce en ce vendredi 5 décembre. Le froid n'était décidément pas une excuse pour rester bien au chaud.

Les enfants de l'école, lampion à la main, ont ouvert la marche en déambulant dans les rues du village, admirant au passage les superbes décorations de Noël récemment installées par le Comité de fleurissement.

Arrivés au pied du sapin, enfants et adultes se sont rassemblés pour entonner, sous la baguette du Maire, l'incontournable Mon beau sapin. Si l'exactitude des notes pouvait parfois être approximative, l'essentiel était bien là : la bonne humeur et le plaisir d'être ensemble.

Puis vint le compte à rebours tant attendu : 10, 9, 8... 2, 1... SAPIN !

Et le sapin s'illumina, déclenchant l'émerveillement des plus jeunes. Installé au pied de l'église, au cœur du village, il brillera de mille feux tout au long des fêtes de Noël.

Les visiteurs ont également pu profiter des quinze exposants répartis dans l'église et au four à pain. Objets décoratifs, produits locaux et gourmandises festives ont rencontré un vif succès.

Côté restauration, chacun a pu se réchauffer autour de la désormais célèbre soupe butternut-châtaigne, préparée intégralement par Kévin, notre restaurateur. Gaufres salées, gaufres sucrées et boissons ont complété ce moment de partage et de convivialité.

Cette deuxième édition a rencontré un franc succès et a permis de reverser la somme de 2821 euros à l'AFM-Téléthon.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles, exposants et participants pour leur engagement.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition placée sous le signe de la solidarité et de la convivialité.



THÉÂTRE

En février, le Comité de fleurissement et le Club de la Joie de vivre ont eu le plaisir de s'associer pour proposer une pièce de théâtre.

Les spectateurs ont embarqué pour *La croisière, ça m'use*, un vaudeville plein d'humour et de rebondissements, brillamment interprété par les comédiens de Davayé.

La salle affichait complet pour cette belle après-midi de rires et de bonne humeur, où les applaudissements ont fusé tout au long de la représentation !

Rendez-vous le 22 février 2026 pour une nouvelle édition placée, une fois encore, sous le signe des fous rires assurés !



CALENDRIER DES FÊTES ET DES MANIFESTATIONS 2026

| | | | |
|----------|---|-------|---|
| 31/01 | Plats à emporter, par le sou des écoles | 08/05 | Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 |
| 22/02 | Pièce de théâtre, par le Comité de fleurissement et le Club de la joie de vivre | 23/05 | Braise party, par le sou des écoles |
| 27/02 | Soirée Carnaval des écoles | 26/06 | Kermesse des écoles |
| 07/03 | Vente de boudin, par les chasseurs | 04/07 | Fête champêtre |
| 19/03 | Cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie | 30/08 | Randonnée des biquettes, par le comité de fleurissement |
| 28-29/03 | Concours et exposition de photos, par l'association Chevagny sans filtre | 13/09 | Pique-nique de rentrée, par le sou des écoles |
| 26/04 | Randonnée VTT, par le comité de fleurissement | 11/11 | Cérémonie de commémoration de l'Armistice |
| | | 15/11 | Repas des Sages |
| | | 04/12 | Téléthon et fête des illuminations |
| | | 11/12 | Fête de Noël de l'école (à confirmer) |

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

(Hors commune)

Soukaïna BELKACEM
née le 10 août

Félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux petits chevagnotins !

BAPTÊMES RÉPUBLICAINS

Manéo JULIEN
le 11 janvier

Lyam SUBTIL
le 23 août

DÉCÈS

M. Robert, Pierre, Max GUICHARD - le 19 mai
Mme Nicole Louise JACQUEMOT épouse LONGUEVILLE
le 24 août

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2025

Une année riche en découvertes et activités pour les écoliers de Chevagny-les-Chevrières.

MARS

SPECTACLE POUR LES ÉLÈVES DE MATERNELLE

Dans le cadre du partenariat entre le **Théâtre de Mâcon** et certaines communes du Val Lamartinien, les élèves de maternelle se sont rendus à la salle des fêtes de La Roche-Vineuse pour assister au spectacle **Là-haut sur ma montagne**, présenté par la compagnie "En attendant". Avant le spectacle, les enfants ont pu feuilleter des albums en lien avec les thèmes abordés : les ours, les cabanes et les bergers.

Résumé du spectacle : Après une longue absence, le berger retrouve sa cabane endommagée par les intempéries. Il entreprend de la réparer pour profiter de la solitude, mais une étrange présence l'observe, l'imite et se moque de lui...

La mairie a pris en charge le transport en bus, tandis que le Sou des écoles a financé les places.

AVRIL

CYCLE PISCINE ET RECORD DE L'HEURE

Le cycle piscine s'est terminé en avril. Les élèves du CP au CM2 ont pu réaliser **8 séances** à la piscine de Mâcon, leur permettant de préparer leur **Pass nautique** (pour les plus jeunes) et leur **Attestation du Savoir Nager en Sécurité** (pour les plus grands). Le coût des transports a été pris en charge intégralement par la mairie.

Les élèves ont également participé à l'**épreuve sportive "Le record de l'heure"**, organisée dans le parc municipal de La Roche-Vineuse par les conseillers pédagogiques en sport de Mâcon Sud. Les élèves se sont relayés par équipe pour réaliser le maximum de tours du circuit en une heure. Des séances d'endurance avaient été réalisées en amont à l'école. Le transport a été financé par le Sou des écoles.



MAI

BIODIVERSITÉ ET PERMIS CYCLISTE

Dans le cadre de la **quinzaine de la biodiversité**, les élèves du CE2 au CM2 ont participé à des ateliers sur la biodiversité avec Bérangère Petit et Pauline Triboulet (mission biodiversité à la cave coopérative des Vignerons des Terres Secrètes) et Florian Ducoté, vigneron à Prissé. Les élèves ont été sensibilisés à la biodiversité et ses avantages, sur la chaîne alimentaire, sur le rôle des viticulteurs dans la biodiversité, et sur les « petits » gestes du quotidien pour favoriser la diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux et animaux). Ils se sont rendus dans les vignes à proximité de l'école et le viticulteur leur a ainsi expliqué le cycle de la vigne. En classe, ils ont confectionné des « bombes à graines » qu'ils ont ensuite ramenées chez eux. Une fois lancées au sol, ces « bombes » composées d'un mélange d'argile, de terreau et de graines permettent de fleurir son jardin et d'y ramener de la biodiversité.



Après des séances théoriques en classe sur la connaissance des panneaux, la sécurité en tant que piéton, passager, cycliste et des séances pratiques sur le vélo, les élèves de CM1-CM2 ont passé le **permis cycliste** le 20 mai. Les CE2 ont passé le **permis piéton** le 27 juin. La mairie a financé ces actions via la Prévention routière.



MAI - JUIN

SORTIES PÉDAGOGIQUES

- **16 mai** : Les maternelles ont visité la **ferme pédagogique** "Les animaux des petits bois" à Sagy. Au programme : visite de la ferme, nourrissage des animaux, balade en calèche, biberonnage, tours de tracteur et activités sportives. Le transport a été financé par le Sou des écoles.
- **10 juin** : **Visite de la caserne des pompiers de Sancé**, avec atelier prévention incendie et utilisation d'extincteurs et de lances à incendie sous le regard attentif du Lieutenant Jouteux. Transport financé par le Sou des écoles.
- **Juin** : Participation des maternelles au **fleurissement du massif** près du city stade, guidés par le comité de fleurissement. Chaque enfant a planté un plant avec une étiquette à son nom afin de suivre l'évolution de « sa » fleur au fil des semaines.

Dans le cadre du projet "**Piafs de mon école**", M. Chapalain, passionné d'ornithologie, est venu présenter la cigogne noire et expliquer le principe de migration. Les élèves ont également découvert les oiseaux proches de l'école (moineau, mésange bleue, mésange charbonnière, buse, épervier...) et réalisé des exposés pour la fin d'année.

Les élèves du CP au CM2 ont assisté le 12 juin, avec plusieurs classes du Val Lamartinien, à un spectacle **L'étrange et incroyable histoire de Télémaque**, à la salle des fêtes de Chevagny, après avoir étudié l'histoire d'Ulysse en littérature. Le Sou des écoles a financé les places.

Les élèves ont aussi travaillé sur le cycle de l'eau, avec Mme Dulaurent Le Goff, qui leur a expliqué le grand et le petit cycle de l'eau. Les élèves ont pu réactiver les connaissances acquises notamment pendant leur voyage aux Moussières en octobre 2024.



JEUNESSE

27 JUIN

FÊTE DE L'ÉCOLE

Les familles ont pu découvrir les travaux de l'année. Les élèves ont présenté des **danses de la Renaissance** et **la chorale de l'école** a chanté plusieurs chansons. Mme Santos a prononcé son discours d'au revoir, les élèves de CM2 ont reçu un cadeau de départ (une calculatrice offerte par le Sou des écoles). M. Barbier, nouveau président du Sou des écoles, a également pris la parole. La kermesse s'est déroulée ensuite avec le tirage de la tombola et un moment de restauration pour les parents.



Mme Santos quitte l'école **après 14 années** dans notre belle école. Nous la remercions pour ces années de travail auprès des élèves, son investissement, son sérieux et son souci du devoir qui resteront dans la mémoire des enseignants et de nombreuses familles. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière.



JUILLET

ESPACE SANS TABAC ET PIQUE-NIQUE

M. Champagne, de la Ligue contre le Cancer, et le Maire ont inauguré l'espace sans tabac près de l'école et du parc de la Sauterelle. Les élèves ont ensuite partagé un pique-nique de fin d'année, en présence de quelques parents et grands-parents.



SEPTEMBRE

L'école accueille une nouvelle maîtresse, Mégane Musy, dans la classe des CP/CE1/CE2.

Les enseignantes remercient chaleureusement toutes les personnes qui contribuent à la richesse des projets de l'école : le Maire, les conseillers, le Sou des écoles, les parents accompagnateurs, le personnel communal, le comité de fleurissement et les bénévoles.



JEUNESSE

DÉCEMBRE

La fête de Noël s'est déroulée le 12 décembre à la salle des fêtes. Les enfants ont présenté un spectacle mêlant chants et danses de Noël, pour le plus grand plaisir des parents et des familles venus très nombreux les applaudir.

Le spectacle s'est conclu par la traditionnelle arrivée du Père Noël, au grand bonheur des petits comme des grands. La soirée s'est ensuite poursuivie dans une ambiance conviviale autour de la buvette et de la petite restauration proposée par le Sou des écoles, avec notamment la vente de croque-monsieur et de hot-dogs.

Le dernier jour d'école s'est terminé par la visite du Père Noël dans les classes. Un moment très attendu par les enfants, qui a permis la remise de cadeaux dans chaque classe, pour conclure l'année dans la joie et la bonne humeur.



L'AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES

Une association dynamique et créative au service des écoliers !

L'année 2025 a été riche en activités pour le Sou des écoles, avec des événements fédérateurs et des initiatives originales qui ont renforcé le lien entre les familles et soutenu les projets scolaires.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025 ET QUELQUES CHIFFRES CLÉS

► **Plat à emporter** : La région mise à l'honneur ! Avec plus de 120 portions de bœuf bourguignon vendues début février, le village de Chevagny s'est réchauffé autour d'un plat convivial et savoureux.

► **Carnaval** : La traditionnelle journée déguisée s'est poursuivie cette année par une soirée à l'espace Arène, au cours de laquelle petits et grands ont eu la joie de se retrouver pour partager un moment festif et convivial.

► **Braise Party** : Grande nouveauté cette année : une Braise Party a été organisée le **24 mai 2025 au parc de la Griotte**.

Cet événement a rencontré un véritable succès, rassemblant un large public enthousiaste sous un temps idéal, et s'est conclu par un **tournoi de pétanque** particulièrement disputé.

► **Kermesse** : Après plusieurs années d'absence, **la kermesse a fait son grand retour au sein de l'école**. Ce moment convivial a permis aux enfants de présenter à leurs parents l'environnement dans lequel ils s'épanouissent tout au long de l'année.

La tombola a rencontré un grand succès, avec plus de **1 700 billets vendus** et plusieurs lots d'une valeur supérieure à 150 €.

► **Rentrée 2025-2026** : L'ensemble de l'équipe du Sou des écoles a fait sa traditionnelle rentrée à l'occasion d'un pique-nique en toute simplicité...

► **Halloween** : Les enfants et les parents ont été nombreux pour ce premier événement organisé à l'occasion d'Halloween ! Le défilé dans les rues, pour récolter des bonbons en porte à porte, s'est terminé autour d'un verre partagé au four à pain, dans une ambiance chaleureuse et festive.

UN BILAN TRÈS POSITIF

Le bilan de cette année s'avère très positif. L'ensemble des actions menées a rencontré un vif succès grâce à la mobilisation des enfants, de leurs familles et des habitants de Chevagny.

Nous adressons **nos sincères remerciements** à toutes celles et ceux qui, par leur présence, leur engagement et leurs dons, permettent chaque année de faire aboutir de nombreux projets éducatifs.



JEUNESSE



Pour l'année scolaire 2024-2025, c'est au total plus de 9 000 € de budget consacrés au financement des activités scolaires.

Grâce aux nombreux événements organisés, nous avons notamment pu :

- financer de nouveaux **abonnements** à la presse jeunesse,
- soutenir les **projets éducatifs** autour de thématiques essentielles : théâtre, musique, sport, alimentation, environnement, etc.

Le financement d'une **classe verte** tous les 5 ans est également pérennisé.

L'ÉQUIPE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 18 septembre 2025.

Voici la composition de la nouvelle équipe du bureau :

- **Président** : Jérémie Barbier
- **Vice-présidente** : Aurélie Taupenot
- **Trésorière Sou** : Émilie Le Goff
- **Secrétaire** : Laura Esprit
- **Trésorière Restaurant scolaire** : Nelly Wagnon
- **Vice-trésorière Sou** : Vacant
- **Vice-secrétaire** : Justine Merlin
- **Vice-trésorière Restaurant scolaire** : Marion Llagonne

Membres actifs : Mélanie Loctin, Joséphine Chapalain, Clémence Julien, David Gaillard, Thibault Maillet, Ophélie Moret.

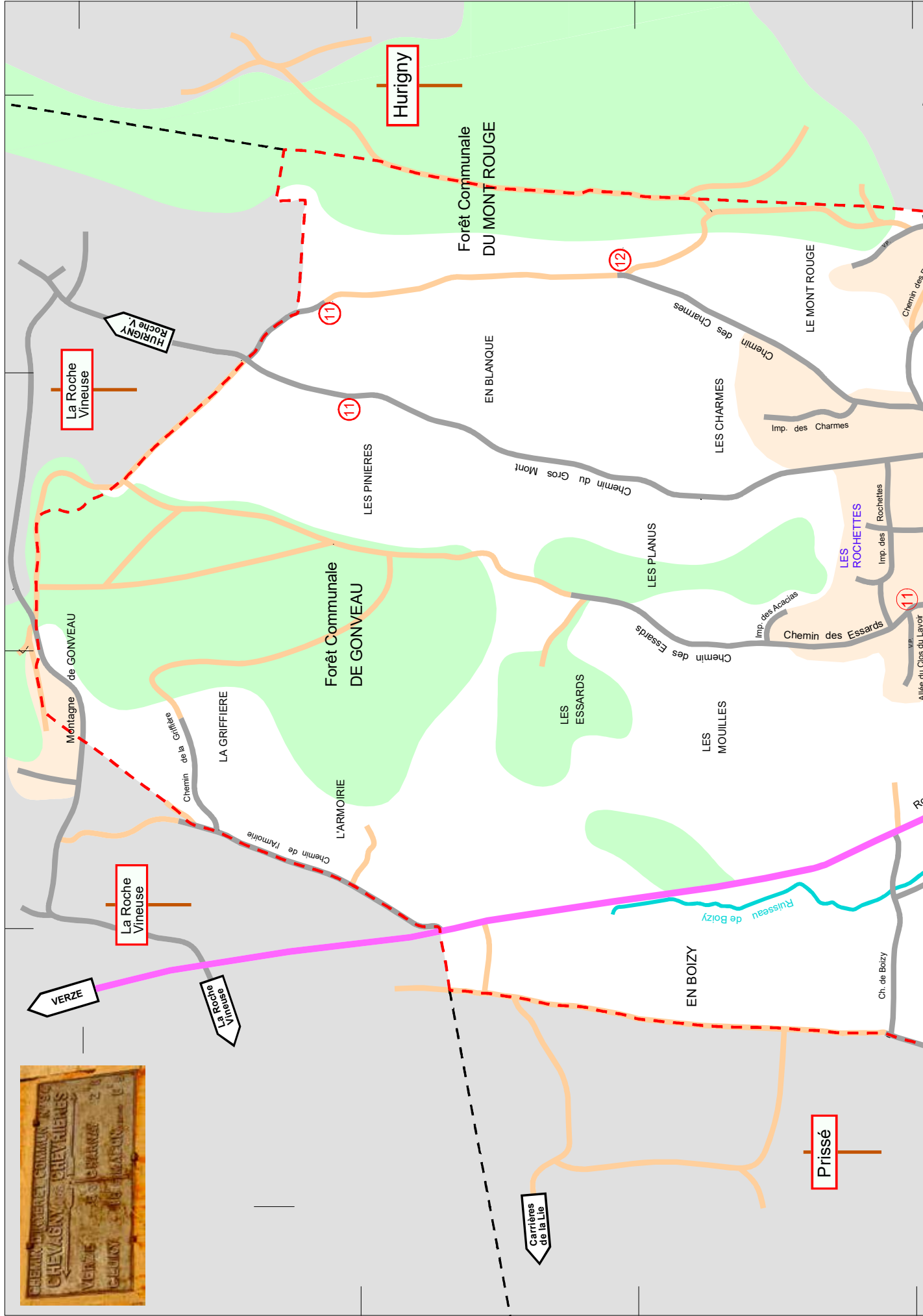
Le fonctionnement de l'association repose également sur une **collaboration étroite avec les enseignantes et la mairie**.

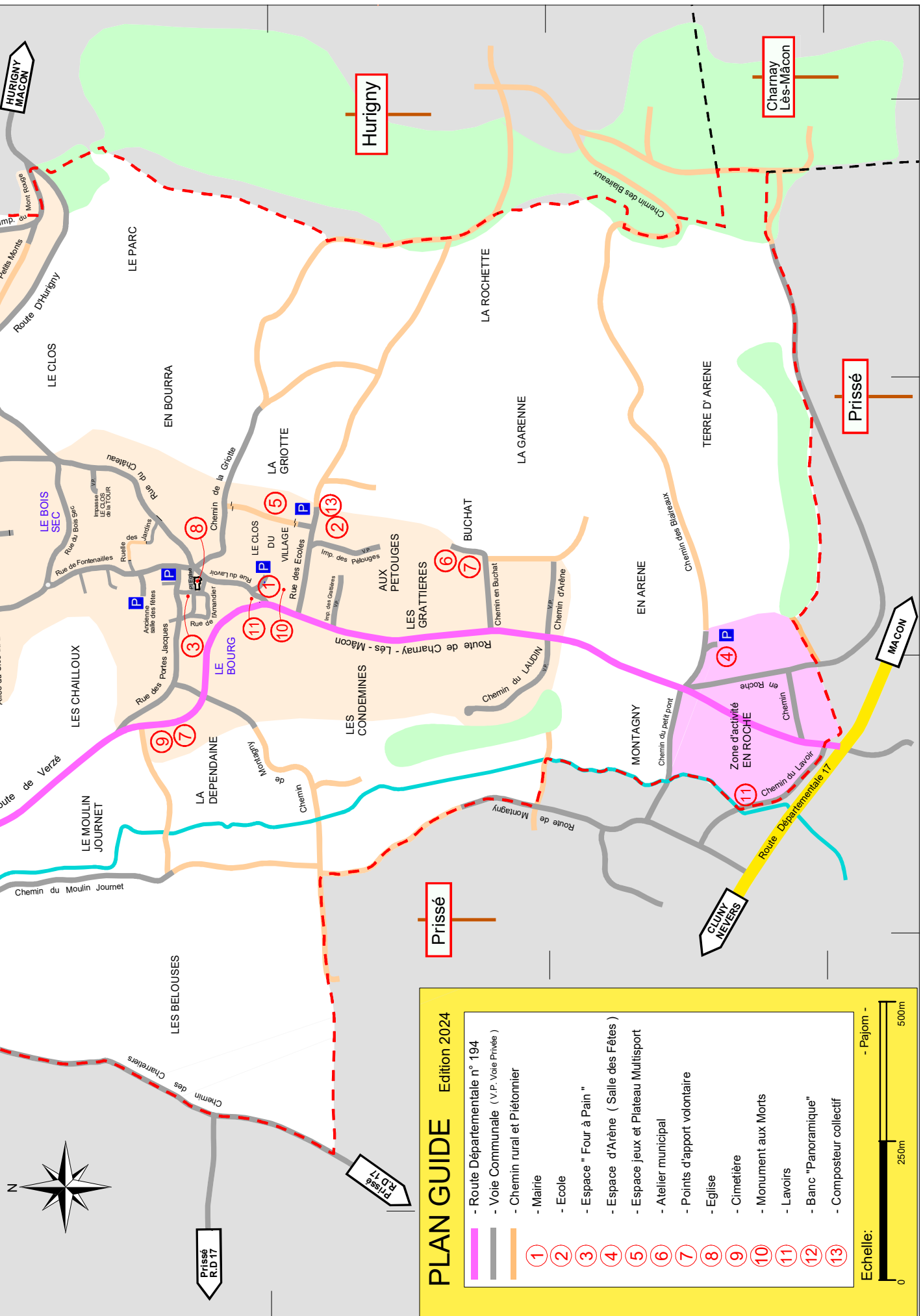
Un immense merci à tous ceux qui contribuent tout au long de l'année aux projets éducatifs !

Le Sou des écoles représente avant tout une formidable aventure humaine, favorisant la création de liens essentiels entre les parents, les enseignants et l'équipe municipale.

Nous espérons pouvoir compter sur votre précieux soutien au cours de l'année 2026 !







PLAN GUIDE Edition 2024

- Route Départementale n° 194
- Voie Communale (V.P. Voie Privée)
- Chemin rural et Piétonnier
- Mairie
- Ecole
- Espace " Four à Pain "
- Espace d'Arène (Salle des Fêtes)
- Espace jeux et Plateau Multisport
- Atelier municipal
- Points d'apport volontaire
- Eglise
- Cimetière
- Monument aux Morts
- Lavoirs
- Banc "Panoramique"
- Composteur collectif

Echelle: 0 250m 500m

- Pajom -

calendrier 2025-2026

Sou des Ecoles
de Chevagny-Les-Chevrières



OCT
31
17H30
Halloween
FOUR A PAIN



DEC
05
Illuminations et Téléthon
CENTRE VILLAGE



DEC
06
Livraison des Sapins
ATELIER COMMUNAL



DEC
12
Soirée de Noël
SALLE DES FÊTES



JAN
31
Plat à emporter
FOUR A PAIN



FEV
27
Soirée Carnaval
SALLE DES FÊTES



MAI
23
Braise Party
PARC DE LA GRIOTTE



JUIN
26
Kermesse
A L'ECOLE



JUIL
04
Fête champêtre
SALLE DES FÊTES



SEPT
13
Pique-nique de rentrée
26/27



NE PAS JETER SUR LA
VOIE PUBLIQUE

soudescoles.chevagny@gmail.com

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Près de 60 enfants, soit 85% des enfants scolarisés à l'école, sont accueillis chaque jour au sein du restaurant scolaire de Chevagny-les-Chevrières par Jennifer Keïta, cantinière, épaulée dans ses missions par Sylvie Roig-Lombard, Amandine Granger, et Carole Perron. Les enfants de l'école bénéficient ainsi de repas équilibrés, variés, dans une ambiance sereine et conviviale.

Les menus sont sélectionnés par Jennifer Keïta et sont élaborés par la société RPC, basée à Manziat. Conformément à la loi EGALIM, un repas végétarien est servi au moins une fois par semaine ; un aliment bio est proposé à chaque menu, et une attention particulière est donnée aux produits locaux : 85% des ingrédients utilisés sont en effet sourcés dans un rayon de 150 km.

La gestion du restaurant scolaire est mixte, partagée entre la Mairie et le Sou des Écoles. La Mairie prend en charge les salaires des agents et les frais de fonctionnement de la cantine, et finance également chaque repas à hauteur d'environ 34%, ce qui permet aux familles de bénéficier d'un tarif amoindri par rapport au coût réel de revient. Le Sou des Écoles prend en charge, à titre bénévole, la gestion administrative et financière du service (inscription des enfants, facturation aux parents, paiements auprès de la société RPC...).

L'année est ponctuée d'événements festifs, pour permettre aux enfants de faire du repas un moment de plaisir, de partage et de découvertes : sont proposés par exemple un repas de Noël, une galette des Rois, des menus thématiques par pays ou région tout au long de l'année.

Depuis 2020 et la crise du COVID, deux services étaient assurés chaque jour, l'un en premier pour les élèves de maternelle, le second pour les élèves du CP au CM2. Sur proposition de Jennifer Keïta, un seul service sera désormais testé, puis acté en cas de réussite, pour l'ensemble des élèves. Les objectifs sont multiples : temps de restauration augmenté, pour permettre aux enfants de manger paisiblement et de goûter davantage aux différents plats proposés ; séparation des espaces maintenue entre les maternelles et les CP-CM2, les rythmes, accompagnement et besoins des enfants étant différents ; bénéficier d'un temps méridien serein et propice au retour en classe.

L'équipe du restaurant scolaire remercie tous les acteurs qui participent à sa réussite, et souhaite à tous les chevagnotins et chevagnotines, petits et grands, une belle et heureuse année 2026 !



COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Une année bien remplie !

Cette année encore, **les trente bénévoles** du Comité de Fleurissement – dont une vingtaine de membres très actifs, pour la plupart retraités – **n'ont pas ménagé leurs efforts** pour mener à bien les nombreuses activités proposées.

Le calendrier était bien chargé :

- Une assemblée générale fin juin,
- six réunions bilan ou préparatoires aux manifestations,
- cinq manifestations,
- et près de douze journées consacrées à l'entretien des massifs, aux décorations, aux commandes et au rangement du matériel.



Un engagement intense, mais toujours ponctué de moments de convivialité et de partage (dans les limites du raisonnable) !

DES FÊTES DE NOËL HAUTES EN COULEUR

Les préparatifs de Noël ont été réalisés avec un soin tout particulier. Entre l'atelier peinture et menuiserie, chacun a mis la main à la pâte, parfois même un peu de peinture a débordé, pour un moment à la fois créatif et joyeux.

Les décorations ont enchanté petits et grands avec de nouvelles créations dispersées ici et là : bougies en branches de bouleau surmontées de flammes peintes, une luge, un Père Noël vêtu de son habit rouge et, bien sûr, le toujours très apprécié village des lutins.



La période s'est conclue par **un déjeuner convivial à base de choucroute**, rassemblant presque tous les membres.

Lors de la fête des illuminations, la mobilisation des bénévoles a été spontanée que ce soit pour aider à la circulation ou pour la fabrication des gaufres, le

tout dans une ambiance joyeuse. L'événement a aussi permis de **soutenir la nouvelle formule du Téléthon**.

UN PRIX ET DE NOUVEAUX DÉFIS

Nous avons eu le plaisir de recevoir le 7^e prix du fleurissement 2024, une belle reconnaissance pour nos jardiniers bénévoles, et un chèque du Département a été bienvenu pour nos finances.

Le prochain défi : **le concours des décorations de Noël**, avec encore plus d'idées et de créativité pour faire briller notre village !



UN PRINTEMPS FLEURI ET DES ACTIONS PARTAGÉES

Au printemps, la commande de verveines, bégonias dragons et calibrachos a permis de colorer les massifs de rose, bleu et blanc.

Ce n'est qu'à la mi-mai que la grande mobilisation des bénévoles a eu lieu, avec gants, pioches et binettes pour planter les fleurs dans les massifs, toujours dans la bonne humeur. Nicolas nous a aidés pour la préparation des massifs et la mise en place de l'arrosage automatique.

Cette année, le massif du Tinailler a été volontairement laissé en friche, les travaux dans le village nous incitant à faire une pause : pas de jardin ni de fleurs, la poussière aurait tout terni. Nous n'avons donc pas déposé de dossier pour le prix du fleurissement.

Une après-midi intergénérationnelle a également été organisée avec les enfants de maternelle, chacun plantant une fleur et ajoutant une étiquette à son nom, permettant ainsi de suivre la croissance sous l'œil bienveillant de l'épouvantail fabriqué par André. Un joli moment de **fierté et de transmission**.

Tout l'été, des petites équipes de bénévoles se sont relayées tous les quinze jours pour nettoyer, tailler et

VIE ASSOCIATIVE

arroser. Le Pêcheur et le peintre d'André ont veillé au bon développement des fleurs, qui se sont épanouies pleinement. Les bénévoles ont toujours su allier entretien et convivialité sous le soleil.

DES ACTIONS SOLIDAIRES ET FESTIVES

Le comité de fleurissement a également contribué, avec les membres de la municipalité et les autres associations, à la fête champêtre qui fut un grand succès, réunissant beaucoup de monde dans une ambiance chaleureuse.

En octobre, le ramassage d'une centaine de **butter-nuts**, cultivées par Gilles, a permis de reverser le bénéfice de la vente au Téléthon.

Mi-novembre, un grand nettoyage des massifs a été indispensable pour préparer le terrain aux décorations de Noël. La remise en état des objets décoratifs des années précédentes a occupé notre temps pendant au moins deux jours, en plus des nouvelles réalisations de nos artistes menuisiers. Comme à l'accoutumée, la période s'est conclue par un repas de choucroute, désormais une belle tradition du comité.

UN ENGAGEMENT DURABLE

L'association du Comité de fleurissement reste active et dynamique et essentielle à la vie du village. Elle **favorise le lien social et permet aux habitants de mieux se connaître**, de se retrouver et de partager des moments conviviaux.

Elle contribue également à la **valorisation de notre belle commune**, très appréciée tant par ses habitants que par ses visiteurs.



CHEVAGNY SANS FILTRE



CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES
CONCOURS PHOTO 2026
LES TRACES DU TEMPS
LE TEMPS PASSE, LES TRACES RESTENT

Dotation 450€

MONTREZ COMMENT VOUS PERCEVEZ LES TRACES, SYMBOLIQUES OU RÉELLES DU TEMPS LAISSANT SON EMPREINTE

GRATUIT & OUVERT À TOUS

DATE LIMITE :
5 FÉVRIER 2026

CATÉGORIES :
APPAREILS TRADI OU SMARTPHONES

WWW.CHEVAGNYLESCHEVRIERES.FR

CLUB LA JOIE DE VIVRE

Cette année encore, les activités du Club "La Joie de Vivre" ont permis aux **38 adhérents** de se retrouver **deux jeudis après-midi par mois** à la salle des fêtes, ainsi que **chaque mercredi pour la branche pétanque**.

MARCHE, JEUX ET CONVIVIALITÉ

Le groupe des marcheuses continue d'arpenter les chemins de Chevagny et des alentours dès que la météo le permet, avant de revenir partager un goûter convivial avec les amateurs de cartes et de jeux de société.

Les crêpes et bugnes maison sont toujours très appréciées, tout comme la célébration des anniversaires.

Dans le même esprit, le traditionnel "**repas grenouilles**" au Pont de Cotte, le 19 juin, a une fois encore remporté un franc succès !



ACTIVITÉS ET ATELIERS

Tout au long de l'année, des après-midis à thème ont été organisés :

- **Atelier informatique et téléphone**, animé par des membres du club, pour échanger astuces et conseils numériques.
- **Participation au "Questionnaire de connaissances"** proposé par Générations Mouvement : un moment ludique et stimulant... et souvent récompensé pour nos bons résultats !

- **Ateliers de travaux manuels** sur les thèmes de Pâques et Noël : de belles réalisations à partir de quelques fournitures, de la récupération et surtout, de beaucoup de créativité.
- **Une vente de décorations de Noël** au profit du Téléthon 2025 est d'ailleurs reconduite cette année.



VIE ASSOCIATIVE ET PARTICIPATION AU VILLAGE

La vie d'une association ne serait pas complète sans une participation active à celle du village.

Le 9 mars, la **représentation théâtrale** organisée conjointement avec le Comité de Fleurissement a rencontré **un beau succès...** Une nouvelle représentation est déjà prévue pour 2026.

Le club participe également à la **fête des illuminations** en décembre et à la **fête champêtre** en juillet, contribuant ainsi aux grands moments de convivialité de la commune.

C'est toujours un plaisir partagé de collaborer avec les autres associations de Chevagny !

REJOIGNEZ LE CLUB !

Vous pouvez venir découvrir nos activités et profiter de la bonne ambiance qui anime nos rencontres, chaque 1^{er} et 3^e jeudi du mois. C'est toujours un moment de plaisir et de partage, pour se retrouver et créer du lien.

La prochaine assemblée générale aura lieu le jeudi 15 janvier 2026.



YOGA

Le yoga : un chemin vers l'équilibre et la conscience de soi

Le yoga que je propose est profondément ancré dans la tradition, inspiré de l'enseignement de T.K.V. Desikachar.

La posture, la respiration et la méditation y forment un ensemble cohérent au fil de chaque séance. C'est un yoga accessible à tous, grâce à une adaptation progressive et bienveillante des pratiques.

Il s'agit d'un véritable chemin vers la (re)découverte de soi : explorer ses possibilités physiques, apaiser le souffle et calmer le mental. Prendre soin de soi, respirer, être avec soi en conscience... voilà l'essence de ce yoga.

Le cours collectif, par le partage et la découverte commune, est un moment précieux d'écoute et de présence.

Vous êtes invité(e) à participer à un cours d'essai gratuit et sans engagement.

Horaires : les mardis soirs, deux créneaux au choix :

- 18h30 – 19h30
- 19h30 – 20h30

À très bientôt sur votre tapis de yoga !

Catherine

☎ 07 67 66 35 21

✉ contact@spheryoga.fr

TAI CHI CHUAN

Le village de Chevagny-les-Chevrières nous accueille pour la pratique du Tai Chi Chuan.

Pratiquant depuis 20 ans d'abord avec Michel Chauvot, puis avec David Florentin (Disciple de maître Wen (12^e génération du style CHEN)).

Cet art martial chinois interne est exécuté par des mouvements lents.

Le travail de posture, de renforcement musculaire et du relâchement permettent d'entraîner son énergie interne lors de la pratique des diverses formes.

La forme est un enchaînement codifié de mouvements. Ces enchaînements se pratiquent à mains nues ou avec des armes (sabre, épée).

Le Tai Chi s'adaptant à la personne, la pratique est ouverte à tous.

Nous vous accueillons le mercredi à partir de 19 heures pour les formes à main nues et le jeudi à partir de 19 heures 30 pour les formes avec armes (Sabre/Epée) à l'espace d'Arène.



Philippe MANISSIER
Association TAI JI WU SHU CLUB
MÂCON

QI GONG

Le Qi Gong est une pratique née il y a plusieurs milliers d'années en Chine. Cette gymnastique fait partie de la Médecine Traditionnelle Chinoise.

Cet art de santé est basé sur des mouvements lents, des postures, une maîtrise de la respiration et du souffle.

Le Qi Gong doit se concevoir avant tout comme une recherche d'équilibre énergétique et d'harmonie entre le corps et l'esprit. On dit que cette pratique renforce, assouplit le corps, et libère les tensions physiques, psychiques et émotionnelles.

Je suis très heureux de proposer cette saison 2 cours hebdomadaires :

- le lundi soir de 18h30 à 19h45
- le jeudi matin de 10h15 à 11h30

Mes élèves et moi-même remercions chaleureusement la commune de Chevagny-les-Chevrières de nous permettre de pratiquer dans la très agréable salle des fêtes, Espace d'Arène.

Il n'y a aucune recherche de performance, ni de compétition, cette activité est donc accessible à toutes et tous, pour le bien-être de chacune et chacun.

Au plaisir de vous accueillir, pour une séance d'essai gratuite.

Patrick MET



QI GONG TAO

Nourrir et faire circuler l'énergie interne et le sang, est le but principal du QI GONG. Les exercices énergétiques chinois sont pratiqués dans le but d'améliorer et de maintenir la santé et la longévité.

Le Qi Gong a les mêmes fondements que la médecine traditionnelle chinoise, dont le principe est : mieux vaut prévenir que guérir et pour laquelle l'homme, dans l'esprit du Tao, est indissociable de l'univers.

Les techniques de Qi Gong aident l'individu qui le pratique régulièrement à mieux se situer dans l'espace et son environnement en favorisant la circulation de l'énergie et du sang. Elles exercent donc une influence probante sur l'amélioration de la santé.

Par un travail régulier, le pratiquant peut générer un surcroît formidable d'énergie, bien supérieure à celle dont il dispose normalement, et en obtenir le contrôle utile à sa santé.

Le Qi Gong est composé d'un ensemble de techniques, enchaînements simples à apprendre et ne nécessitant aucune condition physique particulière.

Il s'agit à la fois d'un travail de relaxation et de renforcement par la pratique de mouvements en harmonie avec la respiration et la visualisation interne. C'est un travail sur soi-même, par l'intérieur.

Le Qi Gong convient à tous ceux qui veulent tonifier leur organisme et lutter contre toutes les formes de tensions.

La commune de Chevagny-les-Chevrières accueille dans les locaux de la Salle des fêtes l'association QI GONG TAO qui évolue avec une vingtaine de personnes se donnant rendez-vous tous les jeudis à 18h00 sauf pendant les vacances scolaires.

<http://www.qigongtao.fr>



SOCIÉTÉ DE CHASSE LA FRATERNELLE

La Société de chasse, fondée en 1922, est ouverte à tous les habitants de la commune. Les demandes d'adhésion doivent être effectuées avant l'Assemblée Générale, qui a lieu mi-juin.

L'effectif reste stable avec **16 adhérents**, comme l'année précédente.

Cette année, 8 bracelets de sanglier et 4 de chevreuil ont été attribués (fermeture le 31 mars). L'an dernier, le bilan de prélèvements était le suivant : 5 sangliers, 4 chevreuils et 8 renards. Les jours de battue sont signalés par des panneaux installés sur le territoire.

La chasse au petit gibier est ouverte jusqu'au 21 décembre, les jeudis, samedis et dimanches. La population de lièvres, chevreuils et renards semble stable. Les sangliers sont en légère diminution, mais le plan de chasse initial de 8 devrait être atteint.

La traditionnelle vente de boudin, accompagnée de buvette et tombola, a encore rencontré un beau succès et sera renouvelée **le samedi 7 mars 2026**. La réservation est conseillée pour être sûr d'être servi.

Meilleurs vœux à tous pour 2026 !



AMICALE POUR LE DON DE SANG EN VAL LAMARTINIEN

L'amicale des donneurs de sang organise chaque année, en collaboration avec l'Établissement Français de Sang, 6 collectes, suivant un calendrier proposé par l'E.F.S., dans diverses communes du Val Lamartinien. Merci aux 11 municipalités qui nous aident dans notre fonctionnement par leurs subventions et prêts de salles.

À chaque collecte, l'E.F.S. nous octroie un nombre de créneaux plus ou moins important pour des prises de rendez-vous sur le site. Celui-ci varie de 45 à 70 en fonction du personnel disponible.

Bien que le nombre de donneurs reste stable dans notre secteur, nous sommes toujours préoccupés par le manque de nouveaux donneurs. Si vous êtes éligible en raison de votre âge et de votre état de santé, ne manquez pas l'occasion de faire un don. Vous serez accueilli, dans une atmosphère conviviale, par les bénévoles de l'association qui contribuent à la bonne marche de l'amicale.

POURQUOI DONNER SON SANG ?

Il n'y a aucun produit qui puisse remplacer le sang humain, c'est pourquoi il est essentiel de faire un don de sang. Chaque jour, en France 10 000 dons de sang, dont 600 en région Bourgogne-Franche-Comté, sont nécessaires pour soigner les patients.

Donner son sang est un geste précieux qui ne dure que 45 minutes, dont 10 minutes pour le prélèvement.

À SAVOIR POUR DONNER SON SANG

- Être en bonne santé, âgé(e) de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg
- Ne pas venir à jeun et bien s'hydrater avant
- Se munir d'une pièce d'identité
- Faites le test en ligne « Puis-je donner mon sang ? » : <https://dondesang.efs.sante.fr/puis-je-donner>

LES 4 ÉTAPES DU DON DE SANG

1. Inscription administrative et questionnaire médical
2. Entretien médical
3. Prélèvement sanguin (10 min)
4. Collation

De l'inscription à la collation, prévoyez entre 45 min et 1h. Prenez 1h pour sauver 3 vies !

Alors, pour 2026, notez dans vos agendas les dates des collectes programmées et venez nous rendre visite.

Afin de pouvoir donner votre sang, il est recommandé de vous rendre sur le site Internet : <https://dondesang.efs.sante.fr> sang dans les jours qui précèdent chaque collecte.

Le Bureau de l'amicale des donneurs de sang bénévoles du Val Lamartinien



CALENDRIER DES COLLECTES 2026

- Mercredi 25 février : 8h30 - 12h30 à Pierreclos
- Mercredi 22 avril : 14h30 - 18h30 à Prissé
- Mercredi 24 juin : 8h30 - 12h30 à Igé
- Mercredi 19 août : 8h30 - 12h30 à La Roche-Vineuse
- Mercredi 14 octobre : 8h30 - 12h30 à Bussières
- Mercredi 9 décembre : 14h30 - 18h30 à Verzé



» Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour donner à la Maison du don de Mâcon.

Hôpital des Chanaux
Boulevard Louis Escande
<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Mardi 8h30 - 13h30
Jeudi 10h00 - 18h00
Vendredi 12h00 - 18h00
Samedi 8h30 - 12h30

SALLE DES FÊTES ESPACE D'ARÈNE

TARIFS LOCATION - à compter du 18/12/2023

| POUR LES CHEVAGNOTINS <i>(contribuables et agents communaux en activité)</i> | Totalité salle | 2/3 salle |
|--|-------------------|-----------|
| Week-end (samedi et dimanche) | 280 € | 230 € |
| 1 jour férié (hors week-end) | 200 € | 160 € |
| 1 journée semaine (hors jour férié) | 130 € | 90 € |

| POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE | Totalité salle | 2/3 salle |
|--|-------------------|-----------|
| Week-end (samedi et dimanche) | 480 € | 370 € |
| 1 jour férié (hors week-end) | 360 € | 280 € |
| 1 journée semaine (hors jour férié) | 220 € | 170 € |

| POUR TOUS | Totalité salle | 2/3 salle |
|--|-------------------|-----------|
| Forfait pour une utilisation de septembre à juin (voir conditions*) | 1160 € | 660 € |

*Forfait pour une utilisation hebdomadaire maximum de 2h.
La Mairie se réserve le droit de déplacer, le cas échéant, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.



Un **forfait de nettoyage** de la salle fixé à 200 € sera demandé aux utilisateurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les utilisateurs ne voulant pas faire le ménage doivent contacter une société de nettoyage.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.

Des **arrhes** non remboursables équivalentes à 50 % du coût de location de la salle seront demandées pour toute location de salle afin de valider la réservation.

LE BANC PUBLIC



Amis Chevagnotins, je vous avais conté

Ma grande solitude au coin de cette rue.
Mais comme ma requête ne fut alors point écoutée,
Vous pouvez deviner ma grande déconvenue.

Pourtant l'autre matin, quand sont arrivés
Nicolas et Gaétan, les outils à la main,
J'ai cru qu'enfin j'allais être exaucé
Et voir l'espace d'Arènes, sans doute le lendemain.

Ils ont soigneusement dégagé le béton
Qui maintenait mes pieds cachés sous les graviers :
Cette fois, j'en étais sûr, et c'était pour de bon,
Ils allaient m'emmener ! « Il faut juste le dévier
De soixante centimètres, dit alors Nicolas,
Cela suffira bien, dégageons le terrain ».
J'ai bien cru défaillir. « Mais ça va pas les gars !
Vous avez mal compris ou vous êtes un peu nains,
Il faut me transporter près de la salle des fêtes.
Je ne peux pas rester ici, c'est bien trop triste !
La poussière des travaux m'en a mis plein la tête,
Vous n'avez pas bien lu, vérifiez votre liste ».

Hélas, sans m'écouter, ils m'ont bien déplacé,
Remis les socles en place, vérifié mon niveau,
Ratissé le terrain et, pour me consoler,
Un bon coup de chiffon et me voilà tout beau.

Là, je n'ai rien compris : pourquoi ce changement ?
« Je pense que la place, dit enfin Nicolas,
Sera bien suffisante, au moins pour le moment,
À modifier peut-être quand la boîte sera là ».

Ça alors ! Quelle boîte ? Je ne comprends plus rien...
Pourquoi me déplacer juste pour une boîte ?
Est-ce une autre poubelle qui ne servira à rien,
Car il y en a une, juste là, sur la droite ?

Mais ils sont repartis, ils m'ont abandonné,
Ruminant ma rancœur, cherchant quelle raison
Pour ce déplacement on leur avait donnée :
Suis-je donc encore victime d'une belle trahison ?

Les semaines ont passé, puis enfin l'autre jour
Les gars sont revenus, les outils à la main
Pour dégager mes pieds proprement, tout autour.
« Laissons-le juste là, on verra bien demain »,
Dit alors Nicolas. Ils m'ont laissé pantois,
Perché sur les graviers, pas même remis d'aplomb,
« Nous allons creuser là, c'est bien le bon endroit,
Et nous pourrons couler la dalle de béton ».

Une dalle de béton, mais alors pourquoi faire ?
Quelle idée saugrenue ont-ils imaginée ?
Ils ont tout mesuré, dégagé la terre,
Et la dalle de béton fut aussitôt coulée.

Et me voilà nanti d'une telle compagnie,
Ils m'ont abandonné à mon bien triste sort,
Toujours tout de travers, solitude infinie,
Et pour combien de temps devrai-je rester encore ?

Et les jours qui se suivent n'apportent rien de plus...
J'ai l'air ridicule dans cette position,
Avec cette poussière des travaux de la rue.
C'est bien décidément une vraie punition !

Un matin, l'autre jour, un drôle de chargement
Dans une grande remorque s'arrête devant moi.
Que va-t-il se passer ? Quel nouveau changement
Vont-ils effectuer ? Devinez mon émoi !

Puis ils ont déchargé une jolie maison,
« Voilà la Boîte à Livres » dit alors Nicolas.
Quoi, une boîte à livres ? Mais alors la raison
Devenait évidente de tout ce tralala !

Puis elle fut installée sur sa dalle de béton,
Prête à recevoir magazines et romans.
J'ai compris que cette fois ce serait pour de bon :
Ma place était bien là définitivement.

J'aurai de la visite, les gens viendront s'asseoir
Pour feuilleter un livre avant de l'emporter,
Et les enfants pourront, après l'école, le soir,
Choisir une BD qui les fera rêver.

J'ai eu droit, moi aussi, à un peu de bonheur :
Pieds remis, barres repeintes... fin prêt pour recevoir
Les amoureux des livres et les nombreux lecteurs
Qui viendront chaque jour choisir une belle histoire.

Merci à la Municipalité, merci au Fleurissement !
Merci Claudette, Bernard, Nicolas, Gaétan !
Merci à tous les bénévoles et participants
D'avoir réalisé ce bel équipement.

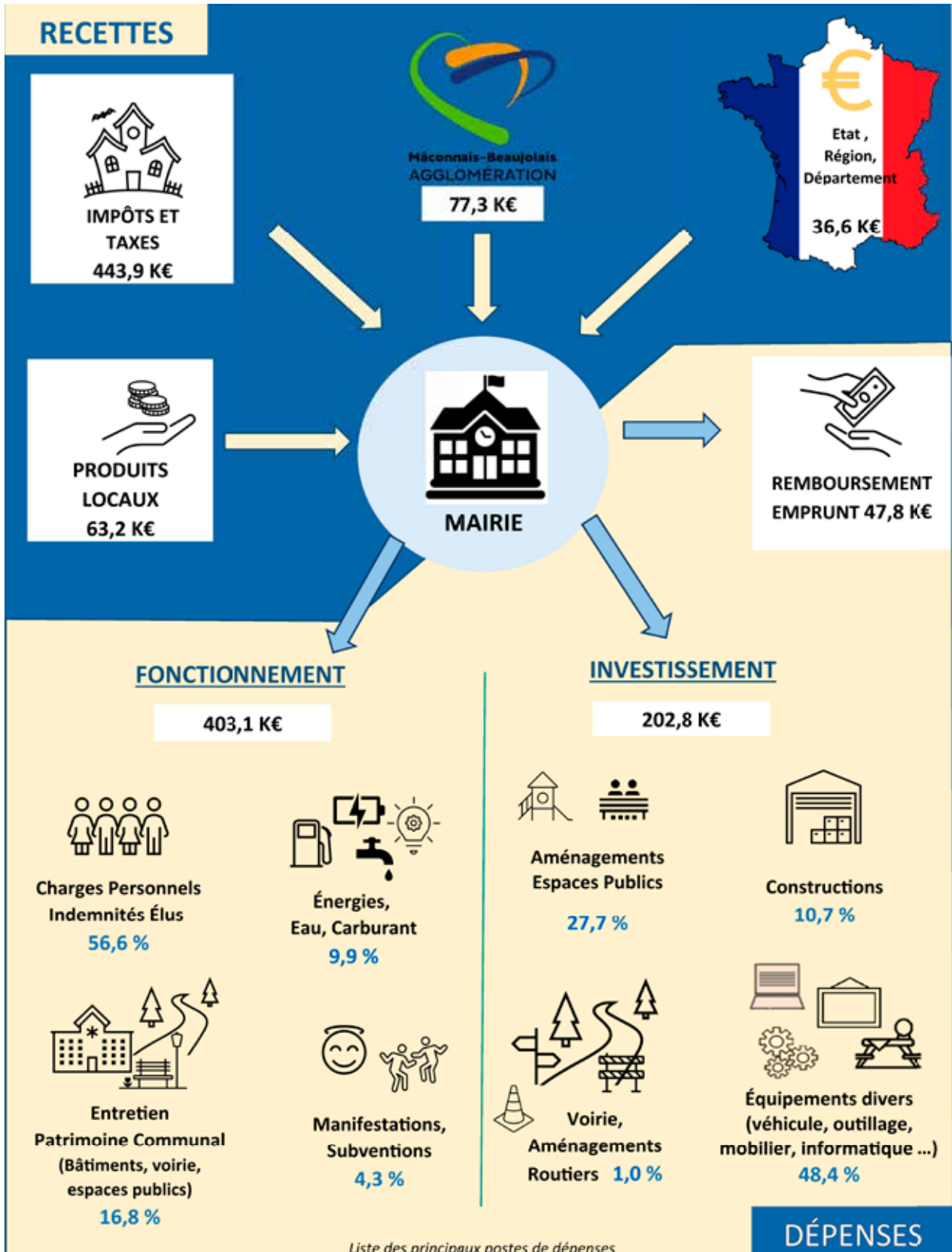
Bonne lecture à tous, Amis Chevagnotins !

A.L.



BUDGET RÉALISÉ 2025*

(*) Situation au 31/12/2025: le compte administratif qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites des réalisations effectives en dépenses et en recettes sera arrêté en avril 2026 lors du vote du budget 2026 par le Conseil Municipal.



1K€ = 1 000€

RÈGLES D'URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

L'agrandissement du cimetière s'impose aujourd'hui en raison de la saturation progressive des emplacements existants.

Au fil des années, le nombre de concessions accordées souvent pour de longues durées a fortement réduit les possibilités de nouvelles inhumations.

Cette situation est accentuée par l'évolution démographique de la commune. Par ailleurs les pratiques funéraires ont évolué et nécessitent des aménagements spécifiques tels que des espaces dédiés aux urnes, aux colombariums, aux jardins du souvenir...

Ces équipements indispensables pour répondre aux choix des familles requièrent une organisation adaptée. L'extension du cimetière permet également de garantir le respect des règles sanitaires environnementales en vigueur tout en assurant des conditions dignes et respectueuses pour les défunts et leurs proches. Enfin cet agrandissement s'inscrit dans une démarche d'anticipation afin de répondre durablement aux besoins futurs de la population et d'assurer la continuité du service public funéraire.

Engagés mi-novembre, les travaux de terrassement et de mise en forme se sont terminés le 12 décembre dernier. L'enrobé de la voie principale et le béton à la chaux des allées seront quant à eux réalisés au printemps 2026.

Confiés à la société Zieger, les travaux conduits sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Sigemâ, auront coûté 83 178 € TTC à la commune, laquelle a bénéficié d'un fonds de concours de MBA au titre de l'aide au développement local à hauteur de 8 682,19 €.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Soucieux de la sécurité et du bien-être de ses administrés, le conseil municipal a décidé de procéder à l'extension du réseau d'éclairage public dans la partie basse du Chemin de Montagny. Deux candélabres à ampoules led ont été installés sur cette portion, de quoi faciliter les déplacements nocturnes des riverains.

Les travaux, d'un montant de 14 675.81 €, ont été exécutés par l'entreprise SMEE, sous le pilotage du SYDESL auquel la commune a transféré la compétence en matière d'éclairage public.

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

REPROFILAGE DE LA COUR D'ÉCOLE

À la suite des travaux de réfection des enduits extérieurs de l'école, côté nord, menés en 2024, il a été observé que la croissance de racines d'arbres provoquait une déformation du revêtement goudronné situé à l'entrée de la cour.

Ce phénomène, altérant significativement la planéité de la surface, constituait un risque pour la sécurité des élèves lors des temps de récréation. Par ailleurs, cette dégradation compliquait également l'ouverture de la barrière extérieure d'accès à l'établissement.



Face à ce constat, le conseil municipal a arrêté la décision de procéder à la réfection de l'espace concerné, en recourant à un revêtement en enrobé. Les travaux ont été confiés à l'entreprise ETS ZIEGER, basée à Trambly (71520), pour un montant global de 8 993,46 € TTC.

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Notre centrale photovoltaïque étant en service depuis un peu plus d'une année, nous pouvons d'ores et déjà faire un point d'étape sur sa production et l'autoconsommation collective effective depuis le 1^{er} novembre 2024.

Tout d'abord qu'est-ce que l'autoconsommation collective ?

Principe général :

- Une installation de production (panneaux photovoltaïques de la salle des fêtes) produit de l'électricité.
- Cette électricité est consommée en priorité localement (salle des fêtes, école, ateliers municipaux, mairie, espace four à pain).
- L'énergie non consommée instantanément est injectée sur le réseau et revendue à EDF Obligation d'Achat.
- Si la production est insuffisante, les sites concernés complètent leur besoin via le réseau classique.
- Le gestionnaire de réseau (ENEDIS) assure le comptage et la répartition de l'électricité produite selon des « clés de répartition » définies sur chacun des sites concernés.
- Les objectifs sont de valoriser la production locale d'énergie renouvelable, réduire les factures d'électricité, diminuer les pertes liées au transport et favoriser la transition énergétique.



Voici, sous forme de tableau, les chiffres constatés sur la période d'une année complète du 01/11/2024 au 31/10/2025 au cours de laquelle notre installation a produit 98 356 KW dont 25 991 KW ont alimenté les différents sites rattachés à l'autoconsommation collective (ACC).

| SITES | Consommation totale en KW | Issue du réseau | Issue ACC | Ratio ACC en % |
|-----------------|---------------------------|-----------------|---------------|----------------|
| Écoles | 44 739 | 32 509 | 12 230 | 27,34 % |
| Mairie | 2 606 | 1 619 | 987 | 37,87 % |
| Ateliers | 4 000 | 2 813 | 1 187 | 29,68 % |
| Four à pain | 2 667 | 1 840 | 827 | 31,01 % |
| Salle des fêtes | 28 852 | 18 092 | 10 760 | 37,29 % |
| TOTAL | 82 864 | 56 873 | 25 991 | 31,37 % |

Un tiers environ des besoins en électricité des sites a donc été couvert par la production photovoltaïque, valorisé à 6 100 € et le surplus ultime a quant à lui été revendu à EDF OA pour un montant de 10 051,33 €.

Bilan très satisfaisant, les économies générées alliées à la revente de notre production d'électricité font que le retour sur investissement de cette réalisation est attendu sur 5 ans, compte-tenu des aides substantielles (66 % du budget global) qui ont été obtenues pour financer ce projet ambitieux et vertueux.

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Devant le risque de saturation de notre lagunage de « Boizy », Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA), en charge de la compétence « assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines », a décidé de la mise en séparatif du réseau d'assainissement du centre bourg du village jusqu'alors en réseau unitaire.

Cette opération consiste à diriger les eaux usées vers la station d'épuration et les eaux pluviales vers le milieu naturel et ce, pour plusieurs raisons importantes.

Dans un réseau unitaire, les fortes pluies peuvent saturer les canalisations et créer des débordements sur la voirie, des rejets directs d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel...

En système séparatif seules les eaux usées arrivent en station d'épuration, les volumes sont donc plus faibles et plus réguliers, d'où un traitement plus efficace et moins coûteux.

À noter qu'en parallèle de ces travaux, MBA a fait le choix de procéder au remplacement de la canalisation d'eau potable.

Découpés en 6 phases, les travaux ont débuté le 13 mai 2025 par la rue du Lavoir suivi par la place de l'église jusqu'au 18 juin 2025. Les phases suivantes ont concerné le chemin de la Griotte puis la rue du Château et la ruelle des Jardins. Enfin, la dernière phase qui s'est achevée le 18 novembre 2025 a vu se réaliser le raccordement au réseau du nouveau lotissement du chemin du Gros Mont.

Ces travaux, menés sur une période prolongée, ont profondément impacté les habitudes de circulation au cœur du bourg de notre commune. Leur mise en œuvre a nécessité, de la part de l'ensemble des parties prenantes, une implication constante et une coordination régulière pour limiter au maximum les perturbations induites. Ainsi, ce ne sont pas moins de 22 rencontres hebdomadaires qui se sont tenues sur site, auxquelles assistaient le maître d'ouvrage (MBA), le cabinet Artélia à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre, l'entreprise POTAIN, chargée de la réalisation du chantier ainsi que les représentants de la commune.

En fin d'année 2025, la réfection définitive de la voirie a été finalisée sur trois secteurs (chemin de la Griotte, ruelle des Jardins et chemin du Gros Mont), tandis que les rues du Lavoir et du Château n'ont bénéficié que d'une émulsion provisoire, en attente de réfection complète programmée pour 2026.

Ces travaux, d'un montant d'environ 1,1 million d'euros, ont été entièrement financés par Mâconnais-Beaujolais Agglomération.



LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

UN NOUVEL ÉCRAN D'INFORMATION POUR L'ESPACE BIENVENUE

Le panneau d'affichage loué et installé depuis 2022 sur l'« Espace Bienvenue » présentait certaines limites techniques, notamment en matière de maintenance, et ne répondait plus aux évolutions récentes en termes de communication numérique.

Dans ce contexte, le conseil municipal a décidé d'acquérir un nouvel équipement : un écran simple face, simple couleur, au format portrait, offrant une meilleure visibilité et une communication plus dynamique.

Ce nouveau support permettra de diffuser :

- des informations locales et générales à destination des habitants, de manière permanente ;
- des messages urgents en cas de situation exceptionnelle, afin d'assurer une diffusion rapide et efficace des alertes ;
- les annonces des associations locales, renforçant ainsi son rôle de vecteur de communication convivial et performant.



L'entreprise Charvet Digital Média, basée à Miribel-les-Échelles, a été retenue pour la fourniture et l'installation de ce nouvel équipement. Le coût total de ce panneau s'élève à 21 598,32 € TTC, subventionné à hauteur de 50 % par le Département de Saône-et-Loire, dans le cadre de l'appel à projets « Plan Numérique 2025 ».

NOUVEAU TRACTEUR

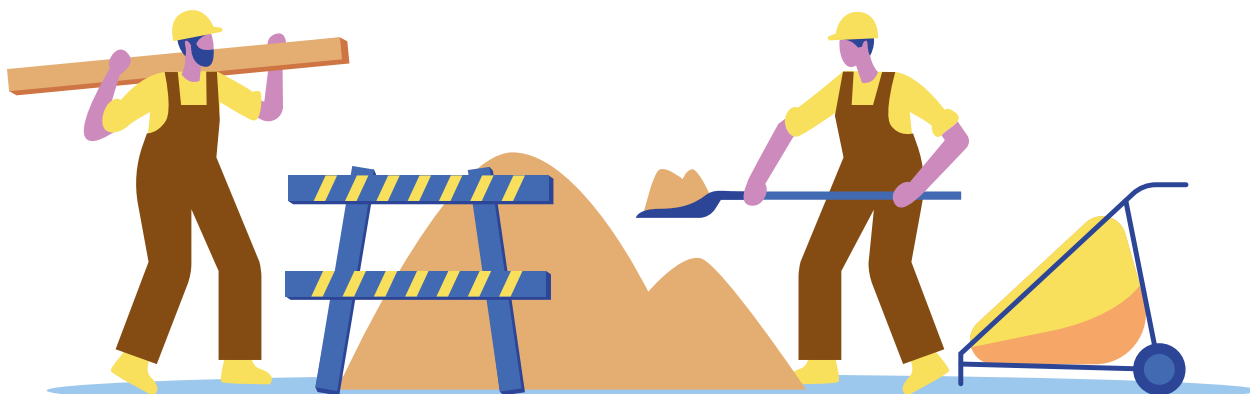
Le tracteur Renault Cergos 350 de nos services municipaux, mis en service en 2006 et ayant atteint près de 10 000 heures d'utilisation, commençait à présenter de sérieux signes de fatigue justifiant sa mise à la retraite.

Le conseil municipal a donc acté son renouvellement.

Son choix s'est porté sur l'achat d'un tracteur Claas Arion 410 de 2021 comptant 500 heures de travail, lequel a été livré le 25 avril 2025 par les Établissements Claas de Charnay-lès-Mâcon.

Ce modèle, plus puissant, performant et doté de technologies modernes, répond davantage aux exigences opérationnelles de notre commune.

Le coût d'acquisition s'est élevé à 78 000 € TTC et notre ancien tracteur a été quant à lui repris pour un montant de 9 000 €.



LA COLLECTE DES DÉCHETS

► RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune.

Les sacs ou containers individuels sont à **déposer en début de matinée**.

► DÉCALAGE DE COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères du vendredi 1^{er} mai 2026 sera avancé au jeudi 30 avril, du vendredi 8 mai 2026 sera avancé au jeudi 7 mai, du vendredi 25 décembre 2026 sera avancé au jeudi 24 décembre et du vendredi 1^{er} janvier 2027 sera avancé au jeudi 31 décembre 2026.

► POINTS DE COLLECTE SUR LA COMMUNE

Des colonnes à ordures ménagères, à verre et emballages sont à votre disposition « Chemin en Bûchat » à proximité de l'atelier communal et « Route de Verzé » à côté du cimetière.

Lorsqu'un conteneur de tri est plein, nous vous remercions de ne pas déposer vos déchets au sol, conservez-les ou allez les déposer dans un autre point de collecte ou en déchèterie.



► COMPOST

Un composteur sélectif est à votre disposition à proximité de l'école.



A proscrire



- terre
- sable
- cendre
- viande et poisson en grosse quantité
- coquillage
- huile de friture
- litière pour chat même compostable
- poussière
- papier imprimé
- sac biodégradable
- bois traité

A volonté



MATIERE VERTE ET HUMIDE

- épluchures et morceaux de fruits et légumes cuits ou crus
- restes de repas
- café et thé avec filtre
- coquilles d'œufs
- fruits secs
- produits laitiers périmés

MATIERE BRUNE ET SECHE

- essuie-tout non coloré, serviettes et mouchoirs en papier en petits morceaux
- broyat (taille de haie, branchage coupé...)
- feuilles mortes
- mauvaises herbes fanées, séchées, plantes malades
- fleurs fanées et séchées

Avec modération



MATIERE VERTE ET HUMIDE

- coquilles de noix ou noisettes
- noyaux mélangés aux restes de nourriture
- pain frais ou mouillé
- tonte (à mélanger immédiatement au compost)

MATIERE BRUNE ET SECHE

- cartons bruns découpés en petits morceaux
- déchets de végétaux plus grossiers

LES DÉCHÈTERIES

| JOURS ET HEURES D'OUVERTURE | MATIN | APRÈS MIDI |
|---|--|----------------|
| LA ROCHE VINEUSE Route de Bussières | De 8h à 12h | De 14h à 17h15 |
| | Lundi, mercredi, vendredi et samedi | |
| MÂCON Chemin de la Grisière | De 8h à 12h | De 14h à 17h15 |
| | Du lundi au samedi Dimanche : de 9h à 12h (d'avril à octobre) | |
| CHARNAY-LÈS-MÂCON Chemin des Allogneraies | De 8h à 12h | De 14h à 17h15 |
| | Du lundi au samedi | |

Ces horaires peuvent varier en cours d'année.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- Ameublement, puériculture, objets déco, appareils électriques ou électroniques, arts de la table (Literie, fauteuils, chaises, rangements, tables, jardin, électroménager, vaisselle, tableaux, vases, poussettes, table à langer, jeux et jouets, livres, CD, DVD, outils)
- Mobilier et éléments d'ameublement (Literie, fauteuils, chaises, rangements, tables de jardin, oreillers, couettes, coussins, sacs de couchage)
- DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques (Téléviseur, ordinateur, réfrigérateur, congélateur, machine à laver, micro-ondes, cafetière, sèche-cheveux...)
- Bois (Poutres, palettes, planches, portes, éléments de charpente...)
- Métaux ferreux et non ferreux
- Cartons bruns (Cartons secs, mis à plat, débarrassés de tout film plastique)
- Verre (Bouteilles, bocaux)
- Papiers (Courriers, magazines, enveloppes, prospectus...)
- Emballages (Bouteilles et flacons plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, cannettes, boîtes de conserves)
- Déchets verts (Tonte de gazon, taille de haie, feuilles, branchage : diamètre inférieur à 25cm, longueur inférieure à 1m50)
- Déchets inertes (Béton, parpaings, cailloux, terre, briques, tuiles, carrelage)
- Plâtre, placoplâtre
- Déchets spécifiques = déchets dangereux (Aérosols, peintures, solvants, produits toxiques ménagers, produits phytosanitaires...)
- Batteries de voiture, de scooter
- Huiles de vidange (Huiles de voiture, de moto, déposées en bidons)
- Huile de friture (Huiles alimentaires)
- Piles, accumulateurs (Piles boutons, piles bâtons, piles au lithium, accumulateurs portables)
- Textile (Vêtements, chaussures, linge de maison, petits jouets et peluches)
- Ampoules, néons, LED
- Amiante (uniquement à la déchèterie de Vinzelles et Mâcon, sous conditions)
- Pneus (uniquement sur la déchèterie de Vinzelles : une quinzaine en avril et une quinzaine en octobre. Uniquement des pneus de véhicules légers, motos, mobylettes)
- Radiographies, Films plastiques PVC et PEHD, Capsules de café (uniquement à la déchèterie de Mâcon. Toutes les radiographies sans papiers, sans pochettes, ni enveloppes. Capsules métalliques uniquement)
- Cartouches encre d'imprimantes
- Déchets non recyclables DNR (Moquettes, vitres, polystyrène, cagettes plastiques...)

LES DÉCHÈTERIES

- **Déchets Diffus Spéciaux (DDS) : Les emballages comportant un des pictogrammes suivants doivent impérativement être déposés en déchèterie.** Montrez-les au gardien pour qu'il puisse les identifier. Ils seront traités dans un centre spécialisé.



LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE

- Les ordures ménagères résiduelles qui doivent être présentées à la collecte traditionnelle.
- Les fruits et légumes
- Les cendres, la suie
- Les médicaments qui sont récupérés par votre pharmacien. L'association "Cyclamed" est agréée par les pouvoirs publics pour récupérer et valoriser les médicaments et les emballages.
- Les cadavres d'animaux : vous pouvez vous adresser à un équarrisseur.
- Les pneumatiques : adressez-vous à votre garagiste ou votre vendeur de pneus ou à la société : <https://www.aliapur.fr/fr/3>
- Les bouteilles de gaz : vous pouvez les rapporter en point de vente.
- Les produits radioactifs
- Les déchets contaminés (seringues, pansements...)
- Les gravats souillés

VOISINAGE ET NUISANCES SONORES

BRUITS de voisinage



Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... **sont tolérés par arrêté préfectoral, aux horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE



En 1984, 17 communes du Mâconnais se sont regroupées pour créer un ensemble de 73 logements pour personnes âgées : Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bussières, Chevagny, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche-Vineuse, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, Serrières, Sologny, Solutré, Vergisson et Verzé.

UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET SÉCURISÉ

La Résidence Autonomie "L'Eau Vive" met tout en œuvre pour accompagner les résidents le plus longtemps possible, tout en privilégiant leur bien-être et la qualité du cadre de vie.

Établissement non médicalisé, elle propose un ensemble de services destinés à faciliter le quotidien.

DES SERVICES AU QUOTIDIEN

- Assistance 24h/24 grâce à un système d'appel bip
- Restauration tous les midis, 7 jours sur 7, avec une soupe pour le soir
- Bibliothèque
- Lingerie et laverie
- Soins assurés par les praticiens libéraux du choix de chaque résident
- Aide aux courses à Super U Prissé
- Service de coiffure sur place

DES ANIMATIONS VARIÉES ET CONVIVIALES

Tout au long de l'année, de nombreuses activités sont proposées : loto, gymnastique douce, chorale, ateliers mémoire, ateliers équilibre, yoga, ateliers intergénérationnels, jeux de société (belote, scrabble...), ainsi que des **après-midis récréatifs** animés par des chanteurs et musiciens.

UN LIEU OUVERT ET HUMAIN

La Résidence Autonomie de l'Eau Vive se veut **ouverte sur l'extérieur et sécurisante à l'intérieur**.

Qualité des services, propreté, respect, gentillesse et compréhension sont les **valeurs essentielles** de cette structure, pensée avant tout comme **un véritable lieu de vie** pour nos aînés.

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Redevance par mois

- ▶ T1 : 540 €
- ▶ T2 : 639 €
- ▶ T3 : 717 €

Repas : 387,50 € pour 30 repas pris dans le mois.

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE FAIT « PEAU NEUVE »

Des travaux pour plus de confort et de sécurité

Après un vaste programme de rénovation mené en 2021 – comprenant notamment la mise aux normes de sécurité incendie, l'automatisation des portes d'entrée et de l'éclairage des couloirs, le remplacement des dernières baignoires par des douches, la pose de nouveaux radiateurs électriques dans les logements et la rénovation complète de la salle de restaurant, une nouvelle phase de modernisation a vu le jour.

Un jardin partagé intergénérationnel

Grâce à une subvention de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté, l'année 2024 a vu la concrétisation d'un Jardin Partagé réunissant les résidents, les enfants des écoles de La Roche-Vineuse et ceux du CLEM (Centre de Loisirs). Ce jardin est devenu un véritable lieu de rencontres et d'échanges, où se mêlent générations et convivialité. Il comprend un potager commun, une aire de repos, un terrain de pétanque et même un petit poulailler !

2025 : une résidence toujours plus moderne

Cette année 2025 s'est conclue par la rénovation complète des quatre ascenseurs de la résidence. Un nouveau souffle pour cet établissement qui continue de se réinventer, tout en restant fidèle à son esprit d'origine : offrir un cadre de vie agréable, sûr et chaleureux à nos aînés.

Une nouvelle jeunesse pour "L'Eau Vive" ! N'hésitez pas à venir la découvrir et à partager un moment avec ses résidents.

L'ASSOCIATION EVA (EAU VIVE ANIMATION)

L'association EVA – Eau Vive Animation soutient la vie quotidienne et culturelle de la Résidence Autonomie de l'Eau Vive. Elle permet notamment de financer des activités et animations qui ne peuvent pas être réglées par mandat administratif.

En 2025, EVA a financé :

- **Trois animations musicales** à la résidence
- **Les roses offertes** aux résidents pour leurs anniversaires
- **Une sortie culturelle** : visite du château de Cormatin
- **Les minibus** pour emmener plus de 40 résidents gourmands de grenouilles !

Un grand merci à toutes les communes du Syndicat Intercommunal qui soutiennent et subventionnent l'association EVA ! Grâce à elles, la résidence continue d'être un lieu vivant, joyeux et ouvert sur l'extérieur.

»» Syndicat Intercommunal de l'Eau Vive

629, route du Hameau de l'Eau Vive
71960 La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

✉ accueil@ra-eauvive.fr

🌐 www.eauvive-residence-autonomie.com

L'ADMR

L'ADMR : UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

L'ADMR accompagne les personnes et les familles à tous les moments de leur vie. Ses missions et ses services s'adressent à toute personne ayant besoin d'un accompagnement régulier ou ponctuel pour le maintien à domicile, pour plus de confort au quotidien ou pour retrouver un équilibre familial.

Son objectif : permettre à chacun de bien vivre chez soi.

UNE FUSION-ABSORPTION DE L'ADMR DE PRISSÉ PAR L'ADMR DE LA ROCHE-VINEUSE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Un rapprochement entre les deux associations a été initié au cours de l'année afin de faire face à l'absence de gouvernance au sein de l'ADMR de Prissé.

Cette démarche de fusion-absorption vise à garantir la continuité de l'activité sur le territoire et à préserver les emplois. Elle s'inscrit dans une volonté de responsabilité collective et de solidarité entre les structures locales. Cette fusion est l'expression concrète d'un **engagement partagé** : maintenir un service de proximité auprès des personnes accompagnées.

Portée par les professionnels et les bénévoles, cette évolution traduit la volonté de faire progresser l'ADMR sans jamais perdre de vue sa vocation première : **accompagner la vie à domicile, dans toutes ses fragilités et ses richesses.**

AIDE À DOMICILE... POUR TOUS, TOUTE LA VIE, PARTOUT !

Pour les familles

Financement possible par la CAF (caisse allocations familiales) via :

- la PAJE pour la garde d'enfants à domicile
- une aide ponctuelle en cas de naissance, maladie, hospitalisation...

Pour les personnes âgées

Financement possible via :

- l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) allouée par le Conseil départemental
- des aides complémentaires des caisses de retraite et mutuelles

Avantage fiscal

Les services d'aide à domicile ouvrent droit à une réduction ou un crédit d'impôt de 50 % sur les sommes engagées

» À compter du 1^{er} janvier 2026, vous pourrez contacter l'ADMR

Maison des Services ADMR
43 route de Cluny
71960 La Roche-Vineuse

☎ 03 85 37 77 11

✉ info.larochevineuse@fed71.admr.org



PRISSE: La solitude Lamartine



La Roche Vineuse: La montée de Saint Sorlin

MBA - Mâconnais-Beaujolais Agglomération

LE RÉSEAU VIF

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES AU SEIN DE VOTRE FAMILLE OU DE VOTRE COUPLE ?

Le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales (VIF) est là pour vous aider.



Piloté par Mâconnais-Beaujolais Agglomération, ce réseau est composé d'une centaine de partenaires aux rôles complémentaires. Il vous permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé répondant à vos besoins et à ceux de votre famille : hébergement d'urgence, accès aux droits, aux soins, au logement, ainsi qu'une aide psychologique et/ou juridique.

Cette aide est gratuite, confidentielle et vous n'avez pas besoin de porter plainte pour en bénéficier.

Toutes les formes de violences sont punies par la loi, qu'elles visent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques ou sexuelles, psychologiques, verbales, économiques ou administratives. **La première étape est d'en parler.**

Les acteurs du réseau sont à votre écoute, avec les moyens de vous accompagner. N'hésitez pas à les contacter.

☎ 03 85 41 42 42

✉ prevention-securite@mb-agglo.com

PARENTS OU FUTURS PARENTS, TROUVEZ UN MODE DE GARDE POUR VOTRE ENFANT

Vous êtes parents ou futurs parents et vous vous interrogez sur le mode de garde de votre enfant ? Assistante maternelle agréée, garde d'enfants à domicile, crèche, halte-garderie ou formule mixte ?

Beaucoup de solutions existent et il n'est pas facile de trouver la meilleure selon votre situation. La Direction de la Petite Enfance de Mâconnais-Beaujolais Agglomération peut vous aider.

C'est l'interlocuteur privilégié des familles résidant sur le territoire pour l'accueil des jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Elle organise une réunion d'information tous les mois afin de présenter les différents modes de garde aux parents et les modalités d'inscription.

CRÈCHES

La Direction de la Petite Enfance s'occupe des pré-inscriptions en crèches publiques pour tout accueil régulier. Les demandes d'accueil occasionnel doivent se faire directement auprès des directrices des établissements.

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Ces professionnels de la petite enfance accueillent un ou plusieurs enfants à leur domicile. Ils bénéficient d'un agrément délivré par le Conseil Départemental.

La Direction de la Petite enfance par l'intermédiaire de son Relais Petite Enfance (RPE) pourra :

- vous transmettre la liste des assistantes maternelles agréées et vous informer sur leurs disponibilités ;

- vous donner une information sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre ;
- vous aider dans vos démarches administratives en votre qualité d'employeur.

CRÈCHE FAMILIALE

La crèche familiale accueille, de façon régulière ou occasionnelle, les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, au domicile d'assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental et employées par l'Agglomération.

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Les LAEP, dont l'accès est gratuit et anonyme, sont des espaces conviviaux encadrés par des professionnels formés à l'écoute, qui accueillent les parents accompagnés de leurs enfants de moins de 6 ans. Ces espaces de paroles permettent de lutter contre l'isolement des familles, soutenir la fonction parentale et encourager l'autonomie des enfants. Ils se situent à La Chapelle-de-Guinchay, Charnay-lès-Mâcon et Mâcon et sont ouverts tous les jours sauf le mercredi (hors périodes de vacances scolaires).

» Pour tout renseignement concernant les établissements d'accueil du jeune enfant, la crèche familiale, le Relais Petite Enfance ou les Lieux d'Accueil Enfants Parents

☎ 03 85 35 25 00

✉ petiteenfance@mb-agglo.com

INTERCOMMUNALITÉ



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

MBA - Mâconnais-Beaujolais Agglomération

L'EAU SUR LE SECTEUR DU NORD MÂCON : BIENTÔT GÉRÉE PAR L'AGGLOMÉRATION

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Syndicat des eaux du Nord de Mâcon sera dissous. La gestion du service de l'eau potable sera ainsi directement assurée par Mâconnais-Beaujolais Agglomération, tandis que SUEZ restera délégataire pour la distribution d'eau, l'entretien des réseaux et la facturation jusqu'à la fin de son contrat.

Cette évolution vise à garantir un service public de l'eau plus performant et à sécuriser l'approvisionnement de l'eau pour tous.

En effet, l'agglomération dispose de ressources dédiées, en capacité de réaliser les interventions nécessaires à l'échelle de l'ensemble du bassin d'alimentation,

Cette gestion unifiée devrait permettre de faire des économies d'échelle à l'échéance du renouvellement des contrats de délégation de service public, d'autant que l'agglomération s'est engagée à ne pas augmenter le prix de la part syndicale qu'elle reprend.

Cette approche intégrée est indispensable pour faire face au défi de la préservation de la ressource, aussi bien en quantité qu'en qualité, et garantir un accès équitable à l'eau pour tous.

COMMENT SE COMPOSE LE TARIF DE L'EAU ?

Sur votre facture, vous trouverez trois parts :

- Une part collectivité : pour financer le fonctionnement et les investissements du service.
- Une part délégataire pour rémunérer SUEZ pour sa gestion et la maintenance.
- Une part Agence de l'Eau prélevée par l'Etat pour contribuer à la protection des ressources et des milieux aquatiques.

» Pour toute question, contactez la Direction des cycles de l'eau

☎ 03 85 20 97 55

✉ cycle-eau@mb-agglo.com

Découvrez des idées d'escapade et de découverte à vivre dans la région

Mâcon
TOURISME & CONGRÈS

Réservez en direct via notre billetterie

Retrouvez les événements près de chez vous

Abonnement à la Newsletter

L'agenda

L'Office de Tourisme au service des habitants !
L'Office de Tourisme Communautaire Mâcon Sud Bourgogne a développé toute une gamme de services au bénéfice des habitants de l'agglomération, profitez-en !

Rendez-nous visite à l'Office de Tourisme !
1 place Saint-Pierre à Mâcon
macon-tourisme.com

Dénichez des idées de cadeaux locaux dans notre boutique



Les plus belles histoires naissent sous la lumière...

INTERCOMMUNALITÉ



PETR - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE !

QU'EST-CE QUE LE PETR MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE ?

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne est un service public mutualisé au service de 4 intercommunalités et 120 communes du bassin de vie de Mâcon.

Une équipe de spécialistes œuvre chaque jour pour accompagner les 117 000 habitants du territoire, de Matour à Tournus, et de Cluny à Mâcon.



- ❖ **Mieux utiliser le numérique** : Apprentissage des outils informatiques, lutte contre la fracture numérique.
- ❖ **Prévenir les addictions aux écrans** : Information et accompagnement sur les usages numériques des enfants, ados, adultes...

UN APPUI DIRECT AUX COMMUNES DU TERRITOIRE

Le PETR accompagne également les communes de son territoire de manière ciblée, notamment pour :

- ❖ **Encadrer l'aménagement de leur territoire et définir les règles d'urbanisme**, en les aidant à élaborer ou réviser leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) ou leurs cartes communales ;
- ❖ **Soutenir leurs projets d'aménagement** (espaces publics, logements, équipements), en recherchant les financements les plus adaptés à chaque projet.



NOS PRINCIPALES MISSIONS

- ❖ **Rénovation de l'habitat** : Accompagnement pour améliorer le confort thermique ou adapter les logements à la perte d'autonomie
- ❖ **Aménagement du territoire** : Conception et pilotage d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- ❖ **Financement de projets** : Appui aux collectivités, associations ou porteurs de projets dans la recherche de financements
- ❖ **Santé publique** : Sensibilisation, prévention et animation autour de thématiques de santé (cancer, santé mentale, accès aux soins...)
- ❖ **Développement du numérique** : Aide à l'inclusion numérique et accompagnement à la transition digitale

DES SERVICES POUR LES HABITANTS

Vous pouvez faire appel au PETR pour :

- ❖ **Rénover votre logement** : Conseils pour les travaux, aides financières, confort thermique, adaptation au vieillissement...
- ❖ **Mieux comprendre les enjeux de santé** : Prévention du cancer du sein, santé mentale, accès aux soins...
- ❖ **Préserver votre environnement** : Lutte contre les plantes invasives, les allergènes, les moustiques-tigres...

